



E D I T O R I A L

---

En Octobre 1971, la longue grève du métro parisien marqua sans aucun doute une étape importante dans la vie politique française. Elle aura servi de catalyseur à un certain nombre de tendances et de réactif à des opinions jusque là inexprimées.

L'acquis le plus important de l'évènement est que, désormais, il n'y aura plus de grande grève des services publics - sauf circonstance très grave, donc exceptionnelle. Le poids de l'opinion publique est tel que des minorités ne pourront plus paralyser une région ou le pays, quels que soient les leviers de commande qu'elles contrôlent. La C.G.T. l'avait très bien compris, qui était entrée à reculons dans le mouvement et a - fait absolument unique - mis dans la balance tout le poids de son comité confédéral national pour faire cesser une grève catégorielle.

Par opposition, en encourageant l'aile extrémiste du mouvement, la C.F.D.T. a fait la preuve qu'elle ne possède pas encore la maturité nécessaire à une organisation à vocation majoritaire. Du moins dans la société actuelle, qui évolue vers la civilisation industrielle. En revanche, elle semble percevoir mieux que d'autres les aliénations provoquées par cette civilisation chez certaines couches de salariés. De ce point de vue, elle possède des chances de voir son audience s'accroître, mais elle est condamnée à s'opposer à la Société industrielle, alors que l'avenir est à la participation.

Sur un autre plan, la réaction des Parisiens (intéressante car ils représentent un cinquième de la population active nationale) est encourageante. Considérés, comme d'ailleurs l'est l'ensemble des Français, comme une masse manoeuvrable à merci, ils ont pris la grève comme un défi à leur dignité. Ils ont mis un point d'honneur à surmonter l'obstacle. Ils ont déployé des trésors de conscience professionnelle, d'ingéniosité et d'entraide pour remplir au mieux leur tâche.

Dans la mesure où ils ne doivent pas être différents des autres Français, cette réaction est réconfortante. Elle montre qu'en cas de crise on ne manoeuvre pas à son gré le peuple. L'avertissement est valable pour le gouvernement aussi bien que pour tous les groupes de pression.

## PARIS ET LES REGIONS

Egalement significative a été la réaction de la province, des régions, dans la mesure où elle s'est exprimée - notamment dans les interviews-express diffusées par les divers radios. Elle allait de l'indifférence la plus totale au mépris narquois vis-à-vis de Paris - en passant généralement par la condamnation de la grève.

Politiquement, la réaction contre "l'orgueilleuse capitale" devrait être prise très au sérieux par le gouvernement et par le Président. Elle traduit en effet l'opposition de plus en plus acerbe des régions à la volonté ultra-centralisatrice de l'Etat gaulliste et de sa trop puissante administration.

Georges Pompidou devrait comprendre qu'à s'opposer à la régionalisation il commet une magistrale erreur. En la freinant par tous les moyens en son pouvoir (et ceux du Président sont immenses), il méconnaît les aspirations des régions à se voir traitées en êtres majeurs, à plus de liberté d'action. Il crée ainsi, de toutes pièces, une opposition qui réagit d'abord primordialement contre l'Etat puis, secondairement, contre son expression politique - le gouvernement et la majorité parlementaire qui le soutient. Ce mouvement ne pourra qu'aller s'accéléralant si le pouvoir ne change pas de cap.

Une telle évolution pourrait alors peser de façon très lourde sur l'élection présidentielle de 1976. Il n'est pas trop tôt pour y réfléchir.

### UN "PRO" : NIXON

A ce conservatisme du Président français, il n'est pas démagogique d'opposer l'extraordinaire dynamisme du chef des Etats Unis, Richard Nixon. Là, nous avons affaire à un véritable "pro" de la politique.

Cet animal politique - secondé par un entourage de premier ordre, comme sait en secréter la société américaine - a parfaitement compris, il y a quelques mois, que son pays connaissait une évolution comparable à la "révolution culturelle" chinoise. La hiérarchie des valeurs des jeunes générations américaines change à une vitesse météorique. Elle devra, immanquablement, se traduire par d'importants changements politiques lors du prochain mandat présidentiel (1973-1977). Mandat que Richard Nixon compte bien exercer - d'autant qu'on ne voit pas quel candidat démocrate pourrait le lui disputer avec quelque chance de succès.

Il n'y a donc pas que de l'électoratisme dans les différentes initiatives prises depuis quelques mois par l'homme de la Maison-Blanche. En réalité, il se prépare aux innombrables difficultés que provoquera la mutation des Etats-Unis. Plus gaullien que de Gaulle, il veut avoir les mains libres à l'intérieur. Il se débarasse donc des hypothèques extérieures. Pour alléger le très lourd fardeau militaire américain, il consolide la paix avec Moscou et la prépare avec Pékin. Pour rendre toute sa souplesse à l'appareil économique de son pays, il a ramené le dollar à sa juste valeur.

Il sera donc en mesure, dès le début de son prochain mandat, de faire face aux problèmes de son temps. Ils s'appellent, là-bas comme de ce côté de l'Atlantique, meilleure qualité de vie, lutte contre la pollution, préservation des grands équilibres naturels, amélioration de l'environnement urbain. D'un côté leur solution coûtera très cher aux budgets, aux entreprises et aux consommateurs. De l'autre elle créera de nouvelles activités qui rapporteront aux budgets, aux entreprises et aux travailleurs.

Il ne faut pas pour autant croire que le reste du monde n'est pas concerné par cette gigantesque évolution. Libéré de ses charges et des handicaps, l'appareil économique américain fera déferler de nouveau, avec un dynamisme accru, ses produits sur tous les marchés solvables. En particulier sur l'europpéen. Et qui mieux que la Bretagne est placée pour ces échanges entre l'Europe et les Etats-Unis ?

La France règle peu à peu ses problèmes sociaux. Plutôt mieux que l'Amérique et que la plupart de ses partenaires européens. Elle règle mal ses problèmes économiques. Quand elle le fait bien, c'est le plus souvent contre la technocratie étatique.

Elle ne règle pas du tout ses problèmes de structures politiques. L'impuissance de ses plus hauts dirigeants à affronter l'innovation - la régionalisation en est une - dans ce domaine est inquiétante. Elle met la Bretagne dans une situation de plus en plus difficile surtout lorsqu'il faudra faire face à la compétition mondiale. Parce qu'elle perdra son temps à remodeler ses structures politiques, elle ne pourra utiliser à plein les atouts que lui donnerait son appareil technico-industriel.

C'est là que les décisions d'un Président font que l'ensemble d'un pays gagne ou perd la partie. Car leurs effets sont rarement immédiats, presque toujours différés.

## LES DIRIGEANTS PAYSANS DE L'EUROPE DES SIX S'EXPLIQUENT

## Prix, structures, adhésion

**CE MOIS** : Le Professeur Constant BOON  
Président du Boerenbond belge (1)

Si le conseil des ministres de l'Agriculture de la CEE n'accepte pas vos revendications de prix, qu'allez-vous faire ? Descendre à nouveau dans la rue ? L'assouplissement de la position de M.Mansholt, telle qu'elle s'est manifestée à Strasbourg devant le Parlement européen (hausse de 8% en moyenne), vous paraît-il par ailleurs une base valable de négociations ?

**M. BOON** : Pour commencer par le deuxième volet de votre question, je tiens à affirmer, tout d'abord, que les calculs qui nous ont amenés à revendiquer une hausse de 12 % des prix agricoles communs sont exacts. Je ne vois donc aucune raison valable d'abandonner cette revendication. De ce point de vue, les 8 % que propose maintenant M.Mansholt ne peuvent donc constituer une base de négociation. En tant qu'organisation agricole, nous comprenons très bien que la hausse que nous demandons est importante, et qu'elle pourrait peser lourdement sur l'économie du pays, mais en la comparant aux importantes augmentations de salaires qui ont été obtenues dans l'industrie au cours de la dernière année, vous verrez que nous n'exagérons pas. Après tout, ce n'est pas nous qui sommes à la base de l'inflation, bien au contraire.

Tout cela ne signifie pas que nous refusons tout dialogue. Je peux même dire que si, par exemple, M.Mansholt proposait de réaliser en deux ans la hausse de 12 % (8% en 1972/73 et 4% en 1973/74, avec les adaptations nécessaires), notre réaction serait déjà bien plus favorable. Et si le conseil n'accepte pas nos revendications ? Je ne crois tout d'abord pas que l'on puisse encore sensibiliser les agriculteurs pour une démonstration comme celle du 25 Mars dernier à Bruxelles. Nous cherchons d'autres moyens d'action, plus directs et plus efficaces.

Un boycott ?

**M. BOON** : Nous y pensons sérieusement. Il est évident que dans une période de ralentissement de la vie économique, telle que nous la vivons actuellement, un boycott des achats de matériel par les agriculteurs aurait du poids. Ce serait de toute façon plus efficace qu'un arrêt des livraisons, qui est difficile à faire durer et qui, pour des raisons humanitaires, ne peut jamais être intégral.

(1) Organisation agricole flamande de tendance catholique.

Quoi qu'il en soit, une éventuelle nouvelle action devrait faire l'objet d'une consultation au sein du COPA. Je crois, par ailleurs, que la commission fera maintenant des propositions plus raisonnables, et que le conseil les acceptera. Après tout, je garde ma confiance dans le bon sens des autorités. Je reste optimiste.

- Vous êtes favorable à un réalignement rapide des monnaies. Cela ne sera pas sans conséquences sur le revenu des agriculteurs dans les pays à monnaie réévaluée. Quelle solution préconisez-vous, pour que les agriculteurs ne fassent pas les frais d'un réalignement ?

**M. BOON** : Mon point de vue est radical : la flottaison de certaines monnaies est la conséquence de l'absence d'union monétaire et économique entre les Six. Il est inacceptable que la Communauté agricole, qui a toujours été à la tête de l'intégration européenne, subisse maintenant les conséquences d'une éventuelle réévaluation. A mon avis, le système des montants compensatoires aux frontières intracommunautaires est une mesure sage. Si jamais une ou plusieurs monnaies des Six étaient réévaluées, il faudrait simplement prolonger le système actuel.

On constate, en effet, que le régime des montants compensatoires, (contrairement à ce que je craignais en 1969, au moment de la dévaluation du franc français) fonctionne très bien. Pourquoi alors ne pas le maintenir pendant quelques années, puisque de toute façon chaque manipulation monétaire - et c'est l'expérience que nous avons vécu avec le franc français - se neutralise elle-même après un certain nombre d'années ? Je ne vais pas aussi loin que M.Ertl, qui parlait d'une période de 10 ans, mais je ne suis pas du tout opposé au maintien du système pendant une plus courte période et de façon dégressive.

Je suis notamment convaincu, contrairement à mes amis allemands, que nous ne sommes pas très éloignés d'une union économique et monétaire. A mon avis, le réalignement de certaines monnaies de la CEE pourra très bien s'inscrire dans le cadre de la première phase de l'union économique et monétaire. Ainsi, le risque de devoir appliquer à nouveau des montants compensatoires à l'intérieur de la CEE diminuera progressivement.

- Comment envisagez-vous la hiérarchie des prix entre productions animales et productions végétales ?

**M. BOON** : Vous savez que les organisations agricoles belges demandent en tout premier lieu des prix plus rémunérateurs pour le lait. C'est notre première préoccupation dans le domaine de la hiérarchie des prix. Pour le reste, nous nous rangeons entièrement derrière les prises de positions du COPA à ce sujet, même si, sur certains points, cette position est souvent difficile à défendre devant nos agriculteurs. J'estime notamment, que la solidarité des agriculteurs à l'échelle européenne mérite bien quelques sacrifices.

- Que pensez-vous de la nouvelle méthode de calcul des prix communs utilisée par la Commission européenne ?

**M. BOON** : C'est ma profonde conviction que, aussi bien que l'ouvrier l'exploitant indépendant doit pouvoir compter sur un certain automatisme dans l'adaptation de son revenu. L'inflation est là, il faut en tenir compte, d'autant plus que, non pas les secteurs productifs, mais les secteurs non-productifs de l'économie sont les principaux agents de l'inflation.

Les critères qu'utilise M. Mansholt pour intégrer l'évolution de la conjoncture dans ses calculs de prix (évolution des salaires dans les autres secteurs économiques, évolution de la productivité, etc ...) sont certainement des critères valables, mais je crains une utilisation trop automatique de ces critères.

N'oublions pas en effet, que dans l'agriculture les facteurs de production sont en mutation permanente. Aux Etats-Unis, où pareil système a fonctionné pendant dix ans, on a constaté à la fin que les critères utilisés n'étaient plus du tout représentatifs.

Pour que le système du calcul des prix préconisé par la Commission européenne fonctionne bien, il faudra donc veiller à ce que ces critères correspondent toujours à la réalité de l'agriculture ; cela veut dire qu'ils doivent être confrontés régulièrement avec la situation des exploitations agricoles bien structurées. Les confronter avec de mauvaises exploitations, ou avec des exploitations "en voie de développement" serait, contrairement à ce que pensent mes collègues français et italiens, tout à fait contraire à la nécessité d'en faire des critères réalistes.

Une sorte d'"Annual Review", selon le modèle anglais, constituerait un cadre excellent pour procéder à ces réajustements.

Je dirai, pour conclure, que le système des critères d'adaptation, sous les conditions que je viens d'énoncer, garantit aux agriculteurs une certaine sécurité, et qu'il évite au moins le danger de décisions de prix purement politiques et arbitraires.

- Pensez-vous, après quelques mois de réflexions, que les mesures du 25 mars puissent être intéressantes pour vos agriculteurs ?

**M. BOON** : On a souvent dit dans la presse que le Boerenbond a rejeté en bloc le Plan Mansholt. C'est une erreur. Bien que les modalités d'application que propose M. Mansholt ne nous plaisent pas toujours, nous avons toujours reconnu que la plupart des objectifs du Plan sont bons et logiques.

Quant aux mesures du 25 mars, je suis même assez optimiste : en Belgique, elles ont déjà trouvé leur application au niveau national par l'installation du Fonds d'assainissement agricole et par des mesures telles que l'augmentation des bonifications d'intérêt. Ce sont d'excellentes mesures.

Nous avons pu le constater lors d'une enquête récente sur les structures internes dans les exploitations, que nous avons effectuée auprès des agriculteurs flamands (qui constituent la majeure partie de nos membres) : 40 % des exploitations examinées se sont révélées modernes et adaptées aux exigences nouvelles, 30 % environ sont des exploitations sans avenir, tandis que le reste pourra très bien s'adapter, à l'aide de crédits suffisants et d'une bonne gestion. Or, pour ces trois types d'exploitations, nous disposons maintenant, et depuis le 25 mars, d'instruments adaptés, appliqués au plan national. Nous constatons, en outre, que le Fonds d'assainissement rénové reçoit bien plus de demandes d'aide que l'ancien Fonds.

- Voyez-vous la nécessité de mesures complémentaires au niveau de la Belgique ?

**M. BOON** : Deux problèmes me semblent particulièrement dignes d'être résolus au niveau national, complémentirement au Plan Mansholt : la politique foncière d'une part, et le financement des liquidités de l'autre.

Vous savez qu'un fils d'agriculteur est forcé, sous le régime actuel de succession, de payer des compensations financières à ses frères et soeurs s'il veut rester à la ferme. Cela pose évidemment des problèmes financiers souvent insurmontables. Le fermier, dans le cas de la vente des terres qu'il cultive, se trouve confronté avec un semblable problème de financement, même s'il bénéficie du droit de préemption. Une formule de "banque foncière" serait très utile dans ce contexte : cette banque réglerait le financement des acquisitions de terres en demandant ensuite à l'agriculteur de lui payer ses dettes par des versements réguliers. La formule connaîtra bientôt ses premiers débuts - timides - aux Pays-Bas. On me dit souvent que cela mènerait à une sorte de nationalisation des terres agricoles, mais je ne suis pas du tout de cet avis.

Quant au financement des liquidités nécessaires pour gérer une exploitation agricole, une solution s'impose également. A l'heure actuelle, l'agriculteur qui s'installe peut jouir de la garantie du Fonds d'investissements agricole, à concurrence de 75 % de son capital fixe (bâtiments, terres, etc...). Il doit donc payer 25 % de ce capital lui-même, et il doit trouver en outre le capital "liquide" nécessaire pour couvrir toutes ses autres dépenses. Or, les banques ont en général très peu de confiance dans la solvabilité de l'agriculteur, qui, contrairement à l'industriel, ne dispose pas d'un fonds de commerce.

Il faudrait donc créer une instance, éventuellement à l'aide du FEOGA et du Fonds d'investissements agricole, qui fournirait à l'agriculteur la garantie que lui refusent les banques normales. Au sein du Boerenbond, nous avons déjà créé un organisme coopératif semblable qui garantit à l'agriculteur le financement de ses liquidités, sur la base d'une analyse approfondie des structures de l'exploitation du demandeur.

Dans ce cas, il ne devrait cependant s'agir que de garanties, et en aucun cas de bonifications d'intérêt. Le demandeur doit pouvoir, grâce à la politique des prix, se débrouiller sans aumônes.

- Une politique des revenus qui ne serait plus uniquement fondée sur le soutien des prix est-elle souhaitable, possible ?

**M. BOON** : Le passage intégral à une politique de revenus me semble être théorique. On en reviendrait en fait au système du "deficiency payment" que les Anglais sont en train de supprimer. Pour certains produits, cependant, et notamment ceux qui sont rares dans la CEE, le système pourrait incontestablement porter ses fruits. Il existe déjà, au niveau de la CEE, pour les graines oléagineuses par exemple. Il est, en effet, à l'avantage du consommateur que de telles cultures soient encouragées, non pas en maintenant un niveau élevé de prix, mais en donnant des compléments de revenu aux producteurs. Ainsi, les consommateurs peuvent s'approvisionner aux prix mondiaux. Dès que la production communautaire couvre plus de 50 % des besoins, le système me paraît cependant difficile à appliquer.

Je pense d'ailleurs aux mauvais effets psychologiques qu'aurait un système de compléments de revenu sur les agriculteurs qui, au lieu de se voir encouragés, se verraient plutôt considérés comme un secteur économique incapable de subvenir à ses besoins.

- Etes-vous satisfait des résultats des négociations d'adhésion pour ce qui concerne l'agriculture ?

**M. BOON** : J'en suis très satisfait. Tout d'abord, il m'a toujours paru logique que les Anglais et les autres candidats à l'adhésion obtiennent une période de transition, suffisamment longue, pour s'adapter à la politique agricole commune. J'estime, en outre, que l'on ne pouvait exiger d'eux de rompre, d'un jour à l'autre, leurs relations commerciales privilégiées, notamment avec les pays du Commonwealth. Tout ce que je demandais, au début des négociations, était le respect de la préférence communautaire. Or, elle sera respectée dès le premier jour de l'adhésion.

Quant aux exceptions permanentes et globales que demandent les Norvégiens pour leur agriculture, j'estime que les dimensions de l'affaire sont vraiment trop limitées pour en faire un véritable problème. Je suggère donc d'accorder aux agriculteurs norvégiens ce qu'ils demandent. Ils vivent, après tout, dans des conditions extrêmement difficiles. Dans la CEE, on ne remarquera guère la différence.

- Quelle influence l'adhésion de nouveaux membres à la CEE aura-t-elle selon vous, sur la vie agricole dans votre pays ?

**M. BOON** : J'espère que l'on ne changera pas trop les règlements communautaires existants. J'estime, par ailleurs, que la formation d'une unité économique plus puissante, qui résultera de l'adhésion, pourrait très bien donner lieu à une plus grande tendance à la conclusion d'accords mondiaux en matière agricole. Je pense plus en particulier à un accord international sur les céréales (et non plus seulement sur le blé). Quant aux effets de l'adhésion sur les débouchés de nos produits agricoles, je crois qu'un résultat positif n'est pas à attendre que dans le secteur de l'horticulture. La Grande-Bretagne est, en effet, un grand importateur de fruits. Nous espérons pouvoir nous substituer à l'Afrique du Sud. Dans le secteur des produits dérivés (œufs, volailles, porcs), je prévois le statu quo. Dans le secteur laitier, le problème est plus complexe, car plusieurs facteurs interviennent. Tout d'abord, je ne crois pas, que la CEE produira encore une "montagne de beurre". Les problèmes sociaux, qui se posent dans ce secteur de la production (le manque de temps libre, par exemple) devraient, en effet éviter une nouvelle explosion spectaculaire de la production. Ainsi, même si de nouveaux marchés d'écoulement s'ouvrent grâce à l'adhésion, je ne crois pas que nous pourrions en assurer l'approvisionnement entier.

Pour un seul secteur, les perspectives ouvertes par l'adhésion sont plutôt menaçantes pour la Belgique : celui de la production végétale. Il ne s'agit pas tellement d'un problème de prix, mais d'un problème plus profond, celui des structures, qui sera par ailleurs le problème de l'avenir. Notre culture céréalière et végétale n'a, en effet, pas suivi le rythme d'expansion et de modernisation qu'a connu, par exemple, la production porcine. De ce fait, nous nous trouvons avec une production végétale pas très moderne et peu efficace, qui, au point de vue de la concurrence, n'est pas du tout à la hauteur du secteur végétal en Grande-Bretagne.

Il s'ajoute à cela qu'au Royaume-Uni, le droit de succession est plus souple et pose moins de problèmes de financement, et qu'il existe une subvention aux engrais.

Même si ces deux derniers facteurs peuvent être corrigés lors de l'adhésion (la subvention), ou dans les années qui viennent (par l'abolition du droit d'enregistrement en Belgique), la situation n'en sera pas moins sérieuse.

- Pensez-vous que l'adhésion du Royaume-Uni améliorera la participation des organisations agricoles aux décisions communautaires ?

**M. BOON** : Les Britanniques ont une conception très dynamique de l'agriculture. Pour eux, "l'agriculture mode de vie" appartient depuis longtemps au passé, et ils pratiquent avec conviction "l'agriculture-business". C'est la bonne optique, et j'espère que leur présence dans les organes communautaires nous incitera à nous orienter dans le même sens. Bien sûr, mon expression "agriculture-business" n'exclut pas du tout que l'agriculture doive rester à la dimension de l'homme, mais de l'homme chef d'entreprise, agissant en homme d'affaires.

Si, jusqu'ici la demande d'instituer une "Annual Review" sur le modèle anglais, n'a pas trouvé grâce aux yeux des autorités communautaires, on ne peut guère s'en étonner. Une telle procédure de consultation devra se créer progressivement, avec une toute nouvelle philosophie sur la politique agricole, entièrement fondée sur la réalité communautaire, et non plus sur les réalités nationales.

Dans ce cadre, la création de nouveaux schémas de consultation devra être possible, et j'estime qu'ici aussi, la présence des Britanniques exercera une bonne influence.

- L'adhésion n'entraînera-t-elle pas, comme le dit M. Mansholt, un nouveau blocage des prix ?

**M. BOON** : Je n'exclus pas cette possibilité, mais il s'agit ici, à mon avis, non pas d'un problème de prix, mais d'un problème de structures. Ce ne sera pas le rattrapage des prix par les Anglais et les autres candidats qui nous posera des problèmes, mais leur avance en matière structurelle, qui leur permettra, dans certains secteurs, telle la production végétale, de produire à des prix moins élevés.

- Comment voyez-vous l'avenir de l'agriculture dans votre pays ?

**M. BOON** : Je crois que dans dix ans, nous connaissons ici l'agriculteur-homme d'affaires. Les jeunes agriculteurs ont, en effet, une tout autre mentalité que leurs parents : ils se rendent compte de leur importance économique, en se basant entre autres sur l'importance des investissements qu'ils ont à faire. Pour eux, "l'agriculture-mode de vie" est dépassée. En tant qu'organisation agricole, nous favorisons cette tendance, mais je me rends parfaitement compte du problème de formation que cela pose. Nous devons apprendre à nos agriculteurs et à leurs familles à s'intégrer dans la Société moderne, non pas seulement au niveau des affaires, mais aussi au niveau de tout ce que cette société peut leur offrir. Il faudra leur apprendre à "vivre" un peu plus.

## LE DEFI DE LA PRODUCTIVITE

Imaginons un pays subtropical. Dans les mois d'été, la température monte, dans les zones les plus chaudes, jusqu'à 40° C. Il existe une saison de pluies où il tombe jusqu'à 900 mm d'eau dans le nord du pays, et les sept autres mois sont complètement secs.

Question : Quel est le rendement moyen annuel du cheptel laitier ?

Réponse : Moyenne de toutes les vaches contrôlée : 6.320 Kg.(1). Le record est atteint par six vaches dont le rendement moyen 1968 est de 8.596 Kg.

Ce pays existe, c'est l'Etat d'Israël, et ces chiffres sont tirés d'un article de Monsieur Uriel LEVI, Directeur de l'Elevage du Ministère de l'Agriculture de Tel Aviv, publié dans le dernier numéro de la "Technique laitière".

Ces chiffres ne tiennent pas du miracle ; ils résultent d'une double action :

- une politique de croisements à partir de races locales et de frisonnes importées.
- une sélection attentive des meilleures vaches et des meilleurs taureaux ; sélection basée non sur la conformation mais sur les performances.
- une alimentation équilibrée à partir de ressources du pays et d'un coût économique.

Certes, l'Etat d'Israël est un petit pays. Son cheptel laitier n'est pas, il s'en faut, du même ordre de grandeur que le cheptel laitier français. Mais ces rendements existent ou sont approchés dans un certain nombre de fermes laitières françaises. Même si l'on admet que ces chiffres sont exceptionnels, ils constituent un objectif vers lequel il n'est pas déraisonnable de tendre.

Il serait prétentieux et ridicule de vouloir y atteindre en quelques années. C'est un travail de longue haleine. Raison de plus, pour s'y atteler tout de suite.

La productivité ne s'obtient pas sans effort, mais cet effort est payant. C'est une tâche à laquelle doivent s'attacher, non seulement les producteurs, mais également les transformateurs et les pouvoirs publics.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne forte de ses traditions, doit pouvoir relever le grand défi de la productivité.

(1) rendement moyen français : 3.200 kg.

## LE DOSSIER LAIT

Nos compatriotes trouveront, ci-dessous, le texte intégral de l'EDITORIAL de M.R.GABORIAUD, Directeur de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait, publié dans le PRODUCTEUR AGRICOLE FRANCAIS n°96 - 9/71, sous le titre LE DOSSIER "LAIT".

"L'économie laitière française est depuis quelques années en pleine mutation. Outre une amélioration certaine des structures de production, on constate des progrès sensibles sur le plan de la transformation et de la commercialisation.

Pour mieux exploiter les marchés, dont certains ont acquis des dimensions mondiales, les entreprises laitières capitalistes se sont engagées dans un processus de regroupements régionaux qui revêt des formes diverses. De son côté, l'industrie laitière coopérative suit une voie parallèle, mais semble rencontrer plus de difficultés en raison de sa structure propre.

Les groupements coopératifs et capitalistes ont ainsi été amenés à admettre la nécessité de s'entendre pour l'exploitation de certains produits. D'où la naissance de Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E) et autres organismes du même genre ayant des buts bien précis. Placés devant les exigences de l'économie moderne, ils ont accepté de faire en commun le nécessaire d'effort d'adaptation.

Cette évolution vers de grands regroupements et des rapports plus étroits entre l'industrie coopérative et l'industrie privée était inéluctable : elle va sans doute s'intensifier dans les années à venir.

Fournisseurs de la matière première, les producteurs de lait ont, globalement et indiscutablement, tiré un certain profit de cette évolution. Mais avant d'obtenir des utilisateurs la "part de fruit" qui leur revenait, ils ont dû dans certains cas lutter pied à pied avec eux. Des excès ont même été commis, qu'il serait souhaitable d'éviter.

On se trouve donc aujourd'hui devant une situation laitière moins critique, qu'il y a quelques années. Aussi la conjoncture se prête-t-elle à un examen objectif du dossier "lait".

Ce dossier a un aspect européen en raison de l'intégration communautaire, et un aspect national en raison des incertitudes que fait peser sur le développement des échanges la crise monétaire actuelle. Mais il présente aussi, pour les producteurs, un aspect économique et un aspect social. Il va sans dire que c'est à ces deux derniers aspects que dirigeants professionnels et autorités de tutelle doivent accorder par priorité la plus grande attention.

REVENU - L'amélioration du revenu des producteurs de lait est, faut-il le rappeler, liée au problème des prix. Si on ignore encore le niveau du prix indicatif commun du lait pour 1972-73, on connaît en revanche à Bruxelles les revendications unanimes des producteurs européens à ce sujet, sans qu'il soit besoin d'y revenir ici.

Les agriculteurs ne veulent plus que le niveau de prix retenu soit le résultat d'un choix strictement politique. Ils entendent que l'on tienne compte désormais des facteurs techniques et économiques qui interviennent dans le coût de production. Certains avancent déjà la notion de prix de revient. D'autres préfèrent la notion d'accroissement des charges.

Il convient, à notre avis, de s'arrêter à un mode de calcul du prix du lait qui soit sérieux, qui réponde aux intérêts légitimes des producteurs, et qui ne puisse plus être contesté.

Le prix fixé étant en principe celui qui devrait convenir à des exploitations laitières économiquement viables. Il s'agira d'abord de s'entendre sur la notion de prix rémunérateurs pour de telles exploitations. Il faudra ensuite, avec des mesures concrètes et efficaces, faire en sorte que le plus grand nombre de producteurs aient les moyens de créer également de telles exploitations.

On aboutit par ce biais au problème des investissements des réformes socio-structurelles et des bas revenus, qui ne peut plus être éludé. Ainsi, pour ce qui est des investissements, les restrictions de crédits en matière de bâtiments d'élevage ne vont pas dans le sens d'une amélioration du revenu. Quant aux bas revenus, aucune étude sérieuse, n'a encore été entreprise. Grand nombre de producteurs de lait vivent encore avec un revenu nettement insuffisant, ce qui à n'en pas douter finira par avoir de graves conséquences sur le plan social.

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE - Au sujet des problèmes de marché, la P.N.P.L. ne cesse de répéter que leur solution est tributaire d'une organisation interprofessionnelle fondée sur le respect des intérêts des producteurs et des utilisateurs.

Or, l'évolution de l'économie laitière au niveau de la transformation et de la commercialisation se poursuit sans que, d'une façon générale, les producteurs aient voix au chapitre. Ils sont notamment absents des enceintes où les décisions de regroupement sont prises. Dès lors, il ne leur reste plus qu'à en subir les conséquences, bonnes ou mauvaises. C'est dans ces mêmes enceintes que sont tracées les orientations des nouvelles entreprises. Le producteur, lui, n'a qu'à continuer à produire mieux et à livrer son lait aux entreprises qui, pour le reste, y pourvoiront. C'est une façon de gérer les affaires que les producteurs ne sauraient longtemps tolérer.

Une concertation est donc nécessaire et indispensable entre producteurs de base et organes de décision des entreprises. Cette concertation ne peut s'instaurer convenablement qu'à travers des accords contractuels dans le cadre de groupements de producteurs à but économique.

Ignorer plus longtemps la situation dans laquelle se trouvent les producteurs de lait face à leurs partenaires de l'économie laitière serait encourager une contestation négative et destructrice.

Souhaitons d'être entendus.

S. A. V.  
19, rue du Froust  
KEMPER - Breizh

JANVIER 1972

Administration

#### ORGANISATION EN BRETAGNE

Nous avons retenu pour notre organisation administrative, le découpage fait par le CELIB et paru dans leur Livre Blanc.

Dans chaque pays nous créerons une fédération de S. A. V.

Chaque fédération devra essayer, dans son pays, de mettre sur pied, autant de sections qu'il y a de cantons.

Ce découpage pourra paraître arbitraire à certains, car les cantons ou leurs limites, ne correspondent pas exactement à ce que nous entendons par "Bro". Il appartiendra aux secrétaires de fédération de rectifier les limites de leurs zones d'influence en accord avec les responsables des pays limitrophes. Toute modification devra, dans ce cas, être signalée au siège pour permettre la diffusion aux autres fédérations.

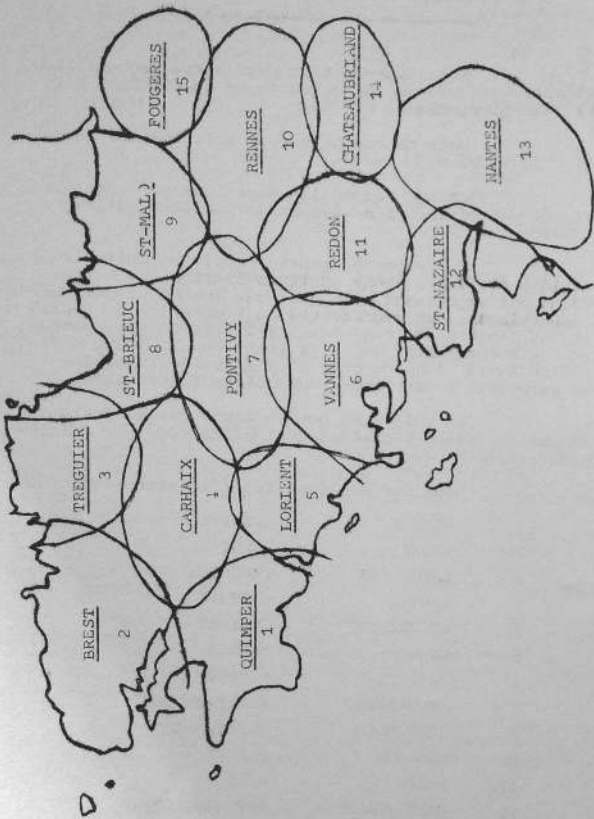
En raison du nombre important de Bretons habitant la région parisienne, il a été créé une seizième fédération.

Nous aurons ainsi les fédérations suivantes :

1	KEMPER	QUIMPER
2	BREST	BREST
3	LANDREGER	TREGUIER
4	KARAEZ	CARHAIX
5	AN ORIENT	LORIENT
6	GWENED	VANNES
7	PONDIVI	PONTIVY
8	SANT-BRIEG	SAINT-BRIEUC
9	SANT-MALO	SAINT-MALO
10	ROAZHON	RENNES
11	REDON	REDON
12	SANT-NAZER	SAINT-NAZAIRE
13	NAONED	NANTES
14	KASTELL-BRIEN	CHATEAUBRIAND
15	FOJERA	FOUGERES
16	ENEZ-GALL	ILE-DE-FRANCE



LES FEDERATIONS DE BRETAGNE



LES FEDERATIONS ET LES SECTIONS

KEMPER (1)

Kemper	Quimper
Pont'-n-Abad	Pont L'Abbé
Plogastell	Plogastel St-Germain
Pont-e-Kroaz	Pont Croix
Douarnenez	Douarnenez
Kastellin	Chateaulin
Kraozon	Crozon
Brieg	Brieg
Skaer	Scaër
Rosporden	Rosporden
Banaleg	Bannalec
Konk-Kernev	Concarneau
Fouenant	Fouesnant
Enez-Sun	Ile-de-Sein

BREST (2)

Brest	Brest
Ar Faou	Le Faou
Daoulaz	Daoulas
Sizun	Sizun
Plouziri	Ploudiri
Sant-Tegoneg	St-Thégonnec
Plouigno	Plouigneau
Lanneur	Lanneur
Montroulez	Morlaix
Kastell-Paol	St-Pol-de-Léon
Taole	Taulé
Gwitevede	Plouzevé
Ploueskad	Plouescat
Landivizio	Landivisiau
Lesneven	Lesneven
Landerne	Landerneau
Laniliz	Lannilis
Flabenneg	Flabennec
Gwitalmeze	Ploudalmezeau
Lokournan	St-Renan
Enez-Eusa	Ile d'Ouessant

TREGUIER (3)

Plistin	Plestin-les-Grèves
Landreger	Tréguier
Lezardrev	Lézardrieux
Pempoull	Paimpol
Plouc'ha	Plouha
Lanvolon	Lanvollon
Plagad	Plougat
Boulvriag	Bourbriac
Benac'h	Belle-Isle-En-Terre
Gwengamp	Guingamp
Plouared	Plouaret
Bear	Begard
Pontrev	Pontrieux
Ar Roc'h Derrien	La Roche Derrien
Perroz	Perros Guirrec
Lanuon	Lannion

CARHAIX (4)

Karaez	Carhaix
Ar Faoued	Le Faouet
Ar C'hastell-Nevez	Chateauneuf du Faou
Pleiben	Pleyben
Gourin	Gourin
Gwareg	Gouarec
Rostrenen	Rostrenen
Sant-Nikolaz-ar-Pelem	St-Nicolas du Pelem
Mael-Karaez	Maël-Carhaix
Kallag	Callac
An Uhelgoad	Le Huelgoad

AN ORIENT (5)

An Orient	Lorient (2 cantons)
Pont-Aven	Pont-Aven
Quimperlé	Quimperlé
Arzhanou	Arzano
Ploue	Plouay
Ponskorv	Pont-Scorff
Baod	Baud
Henbont	Hennebont
Pleuigner	Pluvigner
Belz	Belz
Porzh-Loeiz	Port-Louis
Enez-C'hroe	Groix (Ile de)

GWENED (6)

Gwened	Vannes (2 cantons)
Kiberen	Quiberon
Alré	Auray
Gregam	Grand-Champ
An Elven	Elven
Kistreberzh	Questembert
Mazillac	Mazillac
Sarzhav	Sarzeau
Ar Gerveur	Belle-Ile

PONDIVI (7)

Pondivi	Pontivy
Ar Gémené	Guémené-sur-Scorff
Klegereg	Cleguerec
Mur	Mur-de-Bretagne
Loudieg	Loudéac
La Chèze	La Chèze
Merdrignac	Merdrignac
La Trinité-Porhoët	La Trinité-Porhoët
Mauron	Mauron
Ploërmel	Ploërmel
Josselin	Josselin
Rohan	Rohan
Logunec'h	Locminé
Sant-Yec'h-an-Brevele	St-Jean-Brevelay

SANT-BRIEG (8)

Sant-Brieg	St-Brieuc (2 cantons)
Staol	Etables-Sur-Mer
Kastell-Aodren	Chatelaudren
Kintin	Quintin
Korle	Corlay
Uzel	Uzel
Ploeuc-sur Lié	Ploeuc-sur-Lié
Plouguenast	Plouguenast
Collinée	Collinée
Moncontour	Moncontour
Jugon	Jugon
Lambal	Lamballe
Matignon	Matignon
Pleneuf Val St-André	Pléneuf Val St-André

SANT-MALO (9)

Sant-Malo	Saint-Malo (2 cantons)
Dinanz	Dinard
Ploubalay	Ploubalay
Plancoët	Plancoët
Plélan Bihan	Plélan-le-Petit
Broons	Broons
Caulnes	Caulnes
Evran	Evran
Tinteniac	Tinteniac
Combourg	Combourg
Dol	Dol-de-Bretagne
Kastell-Nevez	Chateauneuf-d'Ille-et-Villaine
Cancale	Cancale
Dinan	Dinan

ROAZHON (10)

Roazhon	Rennes (4 cantons)
St-Aubin d'Aubigné	St-Aubin d'Aubigné
Héde	Héde
Bécherel	Bécherel
Montauban	Montauban
Sant-Meven	St-Meen-le-Grand
Montfort	Montfort
Plélan	Plélan-Le-Grand
Guer	Guer
Maour	Maure-de-Bretagne
Guichen	Guichen
Bain-de-Bretagne	Bain-de-Bretagne
Sel-de-Bretagne	Le Sel-de-Bretagne
Retiers	Retiers
Guerche-de-Bretagne	La Guerche-de-Bretagne
Argentré-du-Plessis	Argentré-du-Plessis
Chateaubourg	Chateaubourg
Vitré	Vitré
Liffré	Liffré
Chateaugiron	Chateaugiron
Janzé	Janzé
Mordelles	Mordelles

REDON (11)

Redon	Redon
Sant-Gweltaz	Saint-Gildas-des-Bois
La Roche-Bernard	La Roche-Bernard
Sant-Nikolaž	Saint-Nicolas-de-Redon
Gemene-Penfao	Guéméné-Penfao
Allaire	Allaire
Rochefort-en-terre	Rochefort-en-terre
La Gacilly	La Gacilly
Malestroit	Malestroit
Pipriac	Pipriac

SANT-NAZER (12)

Sant-Nazer	Saint-Nazaire
Le Croisic	Le Croisic
Gwenrann	Guérande
Herbignac	Herbignac
Pont-Château	Pont-Château
Savenay	Savenay
Pembro	Paimboeuf
St-Père-en-Retz	St-Père-en-Retz
Pornic	Pornic

NAONED (13)

Naoned	Nantes (7 cantons)
Legé	Legé
Machecoul	Machecoul
Sant-Filiber	St-Philbert-de-Grand Lieu
Bourgneuf-en-Retz	Bourgneuf-en-Retz
Aigrefeuille-sur-Maine	Aigrefeuille-sur-Maine
Clisson	Clisson
Vallet	Vallet
Vertou	Vertou
Bouaye	Bouaye
Le Pellerin	Le Pellerin
St-Etienne-de-Montluc	St-Etienne-de-Montluc
Le Loroux Bottereau	Le Loroux-Bottereau
Carquetou	Carquetou
La Chapelle-sur-Erdre	La Chapelle-sur-Erdre
Blain	Blain
Nort-sur-Erdre	Nort-sur-Erdre
Ligne	Ligne
Ancenis	Ancenis
Varades	Varades

KASTELL-BRIEN (14)

Kastell-Brien	Chateaubriand
Riaillé	Riaillé
St-Mars-la-Taille	St-Mars-la-Taille
Moisdon-la-Rivière	Moisdon-La-Rivière
Nozay	Nozay
Derval	Derval
St-Julien-de-Vouvantes	St-Julien-de-Vouvantes
Rougé	Rougé

FOUJERA (15)

Foujère	Fougères (2 cantons)
Sant-Albin-en-Hiliberenn	St-Aubin-du-Cormier
St-Brice-en-Coglès	St-Brice-en-Coglès
Louvigné-du-Désert	Louvigné-du-Désert
Antrain	Antrain
Pleine-Fougères	Pleine-Fougères

LE PARLEMENTARISME

La caractéristique de notre monde est, aujourd'hui, l'accélération. Du changement, des techniques et des événements. Ceux-ci sont de plus en plus en avance sur les rendez-vous es-comptés. Le danger d'une main-mise totale de la technocratie énarque sur la France se confirme par les déclarations du jeune ministre d'Etat Jacques Chirac.

Dans une interview retentissante, il se demandait "si le régime parlementaire n'est pas dépassé". Une telle interrogation est grave - même si elle a été faite "à titre personnel", comme si un ministre d'Etat pouvait parler publiquement sans engager le gouvernement - dans la mesure où l'homme passe pour exprimer la pensée du Président. Jacques Chirac a en effet été "créé" par Georges Pompidou, qui a fait toute sa carrière et dont il a la totale confiance.

Il est l'archétype de l'énarchie triomphante. Administrateur consciencieux et brillant, il n'avait pas son pareil, lorsque Georges Pompidou était à Matignon, pour débrouiller les dossiers les plus compliqués et suggérer clairement les décisions possibles. Doux et affable lorsqu'il fit ses premières armes politiques au secrétariat d'Etat à l'emploi (on lui doit la mise en place de l'Agence Nationale de l'Emploi), il faisait déjà preuve de davantage de caractère lorsqu'il était secrétaire d'Etat au budget.

Son catapultage au ministère d'Etat chargé des relations avec le Parlement - d'ordre du Président - ne semble guère avoir arrangé les choses. Pour dire le vrai, son ton cassant, sa morgue l'ont fait tout simplement excéder par la grande majorité du groupe parlementaire U.D.R. et honnir par celui des républicains indépendants.

On peut se demander s'il n'est pas la plus illustre victime de la maladie qui frappe généralement les énarques : l'atteinte, plus rapidement que la moyenne "du niveau d'incompétence" rendu célèbre par le psycho-économiste américain Peter, doublée du phénomène de "grosse tête" qui caractérise les gens trop tôt parvenus. Sa carrière météorique peut expliquer ce dernier signe clinique. Quant au niveau d'incompétence, il faudrait en trouver la cause dans le fait que ce brillant individu n'a jamais (ce qui s'appelle jamais) siégé sur les bancs d'une assemblée parlementaire. Il est entré au gouvernement à peine élu député de la Corrèze et s'est donc toujours trouvé, de ce fait, face aux parlementaires, jamais à leurs côtés.

Il ne sait donc positivement pas de quoi il parle quand il s'occupe du Parlement. Il est inquiétant que, de ce fait, il remette en cause ce qui reste, tout de même, le fondement de la démocratie même en régime présidentiel.

Son propos est même doublement inquiétant car il exprime ce que pensent sincèrement la plupart des énarques - qui détiennent, il faut le rappeler, la plupart des leviers de commande de l'Etat et chaque jour davantage de ceux du secteur privé. Comme on leur a uniquement appris à établir et disséquer des dossiers, ils considèrent que toute chose peut se ramener à cette abstraction qu'est un dossier.

Comme ils se considèrent comme compétents (ils sont de plus en plus les seuls à le faire) pour en juger la valeur, ils en arrivent à trouver de plus en plus insupportable d'avoir à expliquer - sinon entre eux -, intolérable d'être questionnés et inadmissible d'être contrôlés.

Dans ces conditions, on comprend que le système énarcatique de pensée soit incompatible avec le régime parlementaire. Au fait, dans ce système, un Président est-il vraiment nécessaire ? Une "règle du jeu" (expression favorite de l'énarque) le remplacerait avantageusement.

S. A. V.  
19, rue du Froust

JANVIER 1972

LA VIE SOCIALE

KEMPER - BREIZH

Environnement

LES ATOUTS  
DE LA BRETAGNE

Contrairement à la majorité des provinces françaises, où la situation est engagée d'une façon plus ou moins irréversible, la Bretagne dispose d'un certain nombre d'atouts qui lui permettent encore de bien réaliser son urbanisation.

Certains de ces atouts sont d'ordre structurel :

- l'importance relative de la population rurale
- la répartition actuelle et la taille de ses villes
- la situation géographique péninsulaire
- la qualité de l'environnement.

Par ailleurs l'héritage culturel de la Bretagne constitue maintenant un atout régional qui mérite d'être mieux compris.

Enfin tous ces éléments peuvent être valorisés par certaines tendances de l'évolution générale.

1 - UNE REGION PRESERVEEL'IMPORTANCE RELATIVE DE LA POPULATION RURALE :

En 1968, les personnes habitant dans des communes de moins de 2.000 habitants agglomérés représentaient plus de 50% de la population en Bretagne, 30% en France et moins de 10% aux Etats-Unis. Cette comparaison est capitale, car elle mesure la marge de manœuvre dont dispose encore la Bretagne pour réaliser un mode d'urbanisation nouveau.

Sa population urbaine, même dans une hypothèse de développement économique médiocre, doublera d'ici à la fin du siècle, ce qui veut dire que l'on construira plus d'habitats urbains en Bretagne qu'il n'en existe actuellement.

LA REPARTITION ET LA TAILLE ACTUELLE DE SES VILLES :

Les dix ensembles urbains les plus importants de la Bretagne (sur douze) sont répartis harmonieusement le long des côtes, à des distances variant de 60 à 80 km. Ils sont tous suffisamment importants pour constituer les pôles à partir desquels peut être organisé le développement urbain à venir. Aucun n'est suffisamment fort pour annihiler les chances des autres.

Les deux plus grandes villes (Rennes et Nantes) présentent de ce point de vue plus de risques. Mais il est encore temps d'intégrer leur développement dans une stratégie d'ensemble, grâce notamment à l'organisation d'un réseau de communications très rapide et grâce à une recherche de complémentarité dans les fonctions (qui reste à réaliser).

L'équilibre relatif du réseau urbain breton est dû pour une part aux hasards de l'histoire (en particulier le choix des préfectures administratives et maritimes). Il n'en constitue pas moins un atout considérable. La Bretagne est l'une des dernières provinces de France où les villes moyennes ont conservé autant de poids.

Malheureusement, l'évolution en cours tend rapidement à déterminer cet équilibre et à polariser en fait l'avenir économique de la Bretagne sur deux ou trois villes. On peut noter pourtant que les pays d'Europe occidentale qui se développent le mieux actuellement sont ceux qui bénéficient d'un réseau urbain régional et intrarégional équilibré.

#### LA SITUATION GEOGRAPHIQUE PENINSULAIRE :

Certes elle explique pour une bonne part les difficultés actuelles de la Bretagne. Mais elle constitue aussi un de ses meilleurs atouts, notamment grâce à la longueur et au pittoresque de ses côtes qui offrent des sites à urbaniser d'une qualité remarquable (indépendamment des activités nouvelles qui peuvent naître de la mer).

#### UN "ENVIRONNEMENT" DE TRES HAUTE QUALITE :

C'est le retard de la Bretagne dans son urbanisation et dans son industrialisation qui fait qu'elle n'a pas encore détruit ou altéré son environnement (ou beaucoup moins gravement que beaucoup d'autres régions).

- la pollution des cours d'eau et du littoral est encore limitée.
- la grande majorité des sites attractifs n'est pas encore saccagée par une urbanisation désordonnée ou des implantations d'activité mal choisies.
- l'air que l'on y respire, venu du large, a peu de chance d'être pollué, même dans les villes où les difficultés de circulation augmentent.
- L'équilibre du sol, biologique ou minéral, n'est pas encore profondément perturbé, bien que certaines opérations de remembrement aient conduit localement à de regrettables excès et que la densité de population rurale ait conduit dans le passé à des défrichements trop importants.

Cette situation risque de ne pas durer très longtemps. La Bretagne arrive à une phase de son développement qui risque d'altérer son environnement, au moment même où l'on prend conscience de l'importance du problème.

Cette prise de conscience qui se produit dans le monde entier doit lui permettre de conserver et de promouvoir un atout essentiel, en se gardant des erreurs commises ailleurs. Les collectivités bretonnes pourront ainsi réaliser des économies très importantes au moment où d'autres régions auront à consacrer des investissements considérables pour recréer un milieu simplement viable.

## 2 - UN HERITAGE CULTUREL

La Bretagne doit à sa personnalité, autant qu'à ses sites peut être, l'attrait qu'elle exerce sur les hommes. Cette attraction ne se traduit pas seulement par les flux saisonniers des touristes en quête de plage et de soleil, mais également par le nombre et l'importance des livres ou des études qui lui sont consacrés en France et à l'étranger.

Pourtant, la personnalité culturelle de la Bretagne a été combattue, spécialement dans la première moitié du XXe siècle. Heureusement, les idées ont beaucoup évolué récemment. L'usage d'une langue minoritaire n'est plus, ou de moins en moins considéré, en France, comme un signe d'archaïsme ou de conservatisme. Le Breton peut compter maintenant pour l'admission au baccalauréat, et son enseignement connaît un nouvel essor. A la minute hebdomadaire de Breton retransmise par l'O.R.T.F. régional succèdent deux émissions d'un quart d'heure par mois. La création envisagée d'une troisième chaîne régionale élargira les possibilités d'expression et de diffusion.

Mais la langue n'est pas seule en cause. La culture s'exprime aussi par la musique, l'architecture, la peinture... et surtout par l'art de vivre et de penser. Tous ceux qui séjournent en Bretagne et dont l'observation ne s'arrête pas à la surface des choses y trouvent une originalité dans tous les domaines. Ils y sont souvent plus sensibles que les habitants eux-mêmes. On ne prétendra pas définir ici avec précision en quoi elle consiste.

Beaucoup de Bretons pensent maintenant que, sous le nom de culture régionale, il ne s'agit pas seulement de défendre et de conserver à tout prix ce qui reste du passé. Il s'agit essentiellement, à partir d'une meilleure connaissance de l'héritage culturel, de laisser s'épanouir une expression artistique spontanée ; d'abandonner tout complexe d'infériorité injustifié ; et surtout de mettre en place un cadre de vie qui permette la pratique d'un nouvel art de vivre tirant le meilleur parti des caractéristiques de la région et des possibilités offertes par les progrès contemporains.

En effet, si l'on tient compte de l'évolution accélérée du monde moderne, le problème des cultures régionales doit être considéré sous un angle entièrement nouveau.

Chacun sait que l'accélération des mutations économiques, le déracinement des populations qui en est la conséquence, l'urbanisation et l'entassement des populations dans de grands ensembles, tout concourt à bouleverser les bases de l'équilibre individuel et collectif. Il en résulte notamment une perte de civisme particulièrement fréquente chez les personnes ou les familles déracinées.

Compte-tenu de ce qui précède, la culture régionale peut être considérée maintenant, non seulement comme un moyen d'enrichissement personnel mais aussi comme un antidote ou un remède à l'une des maladies caractérisées dont souffre aujourd'hui la vie collective.

La culture régionale peut être enseignée dès le plus jeune âge, à l'école primaire, de manière à sensibiliser l'enfant à son environnement immédiat : histoire locale de sa commune et de son "pays", architecture, explication des coutumes, etc. Il est bien connu que l'enfant porte plus d'intérêt aux enseignements qui font appel à l'expérience concrète, à la perception des choses connues, à des objets familiers et des paysages quotidiens.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le même principe peut être appliqué, dans une perspective plus large : passage de la perception locale à la perception régionale. La perception régionale elle-même peut s'appliquer à la petite ou à la grande région, mais sous des aspects très divers incluant cette fois l'histoire, la géographie, la vie artistique et surtout la vie économique (qui figurent d'ailleurs au programme de l'enseignement).

Considérée sous cet angle, la langue régionale constitue elle-même une forme de sensibilisation qui permet un approfondissement. Elle est tout aussi valable que d'autres formes de culture ; plus valable même que beaucoup de centres d'intérêts proposés aux auditeurs de la radio ou de la télévision...

En résumé, la culture régionale peut constituer d'une part un moyen d'enracinement et d'équilibre humain, d'autre part une préparation à la vie civique, aujourd'hui gravement menacée par la démission de plus en plus fréquente des citoyens.

Ainsi la personnalité culturelle constitue-t-elle un atout dans la recherche collective de solutions nouvelles, notamment en ce qui concerne le cadre de vie. L'expérience l'a bien montré : la Bretagne est plus apte que beaucoup d'autres régions à se dégager des modèles imposés. Elle peut concevoir une stratégie qui lui soit propre. Elle peut se mobiliser autour d'une grande idée. Elle peut enfin donner des formes nouvelles à l'action collective. Tout cela constitue, au-delà des raisonnements rigoureux, un support réel pour justifier une ambition originale.

### 3 - DES TENDANCES GÉNÉRALES ENFIN FAVORABLES

Les atouts précédents, propres à la Bretagne, se trouvent aujourd'hui valorisés par des tendances nouvelles de l'évolution générale.

#### REMISE EN CAUSE DE LA CONCENTRATION

Pourquoi ne pas utiliser les progrès considérables des moyens de transports et de télécommunications pour repenser toute l'économie des localisations ? Pourquoi ne pas véhiculer les idées, plutôt que d'augmenter les temps de trajet quotidien ou hebdomadaire des hommes (temps de trajet qui réduit à néant les temps de loisirs obtenus grâce au progrès de productivité).

Il est vraisemblable que les tendances persistantes à la concentration géographique des activités tiennent surtout aux modalités comptables de répartition des charges entre les collectivités, les entreprises et les individus, ainsi qu'à des motivations psychologiques, beaucoup plus qu'à des contraintes physiques ou à des considérations de coûts de production.

Il y a quelque temps déjà que le pouvoir d'attraction des plaines fertiles, puis des richesses minérales et énergétiques s'est affaibli par rapport à celui des centres de décision.

Seules parmi les régions françaises, le Nord, l'Alsace et la Région parisienne ont une densité de population supérieure à la moyenne française.

La place prise par la Région parisienne, qui ne s'explique que par la localisation et l'accumulation des centres de décision, est beaucoup plus grande que celle du Nord, qui s'explique ou plutôt s'expliquait par les richesses naturelles.

Trois régions seulement ont une densité voisine de la moyenne nationale, la Bretagne, la Lorraine et Rhône-Alpes. Il semble bien que l'attachement du paysan breton à sa terre ait eu autant d'influence sur la répartition du peuplement que les ressources minérales de la Lorraine.

La carte similaire pour la Bretagne met en évidence l'influence décisive du choix des préfectures sur la croissance relative des villes. Le Morbihan et le Finistère ont chacun deux agglomérations de 10.000 Habitants ou plus, parce que les préfets maritimes et les préfets de département ne voulurent pas, au siècle dernier, cohabiter ! Seule exception, le grand Saint-Malo qui est aussi la ville de sa catégorie dont la croissance récente a été la plus médiocre, et dont le bilan migratoire entre les deux derniers recensements (1962 et 1968) a été négatif.

La redistribution géographique des pouvoirs de décision des collectivités publiques aura donc une incidence très importante sur la répartition géographique des activités économiques et des hommes.

Les autres contraintes d'implantation importantes seront liées à la densité de population déjà acquise, à l'exploitation des sites portuaires les meilleurs, à la proximité des centres de recherche, publics ou privés. Sous tous ces aspects, la Bretagne n'a rien à envier à bon nombre de régions françaises.

#### DES POSSIBILITÉS NOUVELLES D'UTILISATION DU SOL.

Pour la première fois dans l'histoire, la productivité de l'agriculture (en terme de production physique par hectare) augmente plus vite que la population. Des plans européens et nationaux, d'ailleurs contestés, vont même jusqu'à suggérer que, seul, le gel volontaire des terres serait susceptible d'enrayer la croissance des excédents de productions agricoles.

Mais le système foncier et la répartition des pouvoirs actuels risquent de conduire l'Etat à acheter les terres plus ou moins marginales, les moins chères, et les plus éloignées des villus, pour les empêcher de produire : alors qu'en même temps les collectivités locales continueront à acheter à prix d'or des terres situées à proximité immédiate des villes et souvent exploitées de la façon la plus intensive.

Pourra-t-on tirer profit de cette opportunité "historique" pour construire des villes plus agréables, tout en diminuant leur coût, parce que l'on aura osé procéder à temps à des réformes de la législation foncière, de la fiscalité et de la répartition des pouvoirs entre les collectivités territoriales ?

La Bretagne, quant à elle, dispose de terres qui ne sont pas toutes faites pour la compétition agricole moderne (relief, nature du sol, etc.) mais dont certaines offrent des sites d'une qualité exceptionnelle.

La conjonction des stouts et des données nouvelles doit maintenant permettre à la Bretagne de proposer une alternative à l'impression dans laquelle la France est actuellement engagée pour son développement urbain.

On peut schématiser sommairement cette alternative de la façon suivante :

La Bretagne servira-t-elle essentiellement de lieu de loisirs (qu'ils soient hebdomadaires ou annuels) à un nombre croissant d'habitants des grandes villes plus ou moins éloignées ; ou deviendra-t-elle à la fois le cadre du travail et du loisir quotidien, pour une population permanente ?.

Que pourra espérer la Bretagne après la mutation de son agriculture, si elle laisse accaparer ses côtes par un habitat de vacances et si elle construit des villes tournées vers l'intérieur comme celles que l'on voit se développer actuellement partout ailleurs en France ?.

La Bretagne pourra-t-elle passer directement d'une civilisation rurale et d'un habitat très dispersé, à une nouvelle civilisation urbaine tirant parti de la réduction des temps de travail et de sa géographie, sans passer par l'étape des agglomérations démesurées, jusqu'à présent jugée inévitable ?.

S. A. V.  
19, rue du Froust

JANVIER 1972

VIE ECONOMIQUE

KEMPER - BREIZH

Coopératives Agricoles

#### ASSUJETTISSEMENT DES COOPERATIVES A LA PATENTE

La décision de l'Assemblée Nationale d'assujettir à une mini-patente les coopératives agricoles à activité industrielle ou commerciale provoque, naturellement, des remous violents dans les organisations professionnelles. Il faut s'attendre à de durs combats retardateurs dans les mois qui viennent. Notamment au moment où le nouveau statut des coopératives, déjà adopté par les députés, viendra en discussion devant le Sénat.

Une troisième décision vient d'imposer au bénéfice réel les 12.000 exploitations agricoles annonçant un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 F. Ainsi se met en place étape par étape, le dispositif tendant à intégrer l'agriculture française dans le système économique moderne.

Les protestations des organisations agricoles vont se faire très vives alors qu'à l'opposé on note une satisfaction - malsaine parce qu'inspirée par des considérations parfois mesquines - certaine du côté du patronat industriel et commercial.

Où tout cela nous mène-t'il ?

#### L'HEURE DE VERITE

Qu'elle le veuille ou non, l'agriculture française - comme le reste de notre économie d'ailleurs - est arrivée à l'heure de vérité. Les années "70" marqueront, pour elle comme pour l'ensemble de notre civilisation, un changement très important, et même un bouleversement de ses habitudes sinon de ses structures.

Le changement a commencé en 1967 - 1968 (faut-il répéter, une fois de plus, que mai 1968 n'est pas survenu par hasard et que cette explosion correspondait à des données économiques et sociologiques caractéristiques ?), lorsque la pyramide des âges de la population active a commencé à basculer. Il faut d'ailleurs noter que ce changement est, en agriculture, inverse de celui des autres secteurs. Dans la première on assiste à un départ massif d'actifs âgés, non compensé par l'arrivée d'actifs jeunes. Ailleurs, il arrive sur le marché deux à trois fois plus de jeunes qu'il ne part de travailleurs âgés.

La modification de la structure de la population active se poursuivra jusqu'en 1971 - 1975, pour se stabiliser ensuite jusqu'aux années "80". Elle ne peut pas ne pas entraîner de profonds bouleversements économiques.



Les jeunes qui arrivent à l'âge de la production et de la consommation ont, par rapport à la génération précédente, une mentalité et une approche de tous les problèmes aussi différentes que celles qui séparent celle-ci de celle d'il y a un siècle. On ne vit plus pour produire, mais pour consommer ; les objectifs ne sont plus à l'échelle d'une vie, mais tout au plus d'une décennie, quand ce n'est pas d'un quinquennat.

Déjà, l'économie en ressent les premiers effets. A un bout de l'échelle, le poids des choix du futur repose sur un nombre de plus en plus restreint d'hommes, d'ailleurs obligés de travailler en équipes étroitement soudées tant ces choix mettent en jeu des données provenant de disciplines nombreuses, variées et toujours plus sophistiquées. A l'autre bout, une soif d'assouvissement de désirs infinis en quantité et en qualité. Au milieu, des mécaniciens plus ou moins imprégnés de techniques nouvelles qu'ils veulent mettre en oeuvre sans les avoir toujours maîtrisées ou, simplement vraiment assimilées.

Tout cela provoque des soubresauts et des tensions dans l'ensemble de l'activité économique. Quand celle-ci se traduit en chiffres, l'expression graphique des données ainsi recueillies incite à la réflexion approfondie - quand ce n'est pas à l'inquiétude. Les courbes montrent l'affolement complet des aiguilles des différents compteurs du tableau de bord de l'économie, partout dans le monde.

Qu'il s'agisse de la production ou de la consommation, les écarts de croissance, d'un mois à l'autre, sont pour le moins préoccupants car ils peuvent varier de 50% en quelques semaines. Cela traduit un état de crise, dont celle qui affecte aujourd'hui le système monétaire international n'est pas la cause, mais la conséquence. L'allure des courbes peut donner lieu à des interprétations diverses pour l'avenir (expansion ou récession), elle permet une seule certitude : la fièvre est telle que le retour à une situation plus normale demandera plus d'un an.

#### ASSAINISSEMENT

Il est incontestable qu'un tel maëlstrom va faire des dégâts, c'est-à-dire des victimes. Les entreprises inadaptées régresseront ou disparaîtront, avec toutes les incidences que cela peut avoir sur le marché du travail, lui-même pas très réjouissant. Les autres, celles qui tentent de ne pas prendre trop de retard sur notre monde, auront bien des difficultés à traverser la tempête et à atteindre des eaux plus calmes. Après leur expansion n'en sera probablement que plus vive.

Cette crise va donc provoquer un assainissement de toutes les structures, aussi bien au niveau des branches économiques qu'à celui des entreprises. C'est maintenant que l'on va voir se révéler (ou se confirmer) les bons capitaines, alors que sombreront ceux dont les qualités n'étaient pas à la hauteur de leurs responsabilités.

Déjà la processus est engagé et ses premiers effets apparaissent. Les plus grands groupes (voir les déboires de Wendel-Sidélor ou de Roussel-Uclaf) sont les premiers et le plus affectés. Ce qui, pendant et à la sortie de la crise, ne manquera pas de nourrir ou de relancer la controverse sur la taille optimale des entreprises et sur la "graisse" qui alourdit les états-majors des firmes-mammouths.

L'agriculture, plus à l'abri des vents conjoncturels parce que sa mission est de satisfaire le besoin le plus essentiel - survivre -, sera tout de même très concernée par la vague de changement. Pour les raisons démographiques exposées plus haut et parce qu'elle ne peut pas échapper à la modification totale de son environnement.

Les décisions du pouvoir politique - prises ou à prendre, à l'échelon français ou européen - devraient accélérer la mutation et provoquer, avant 1980, l'établissement de nouveaux équilibres, sectoriels et géographiques.

Il est peu contestable que la nouvelle donnée introduite dans la politique agricole du gouvernement français - le principe de la sélectivité des aides - comptera pour beaucoup dans les prochaines évolutions. L'harmonisation des conditions, fiscales et sociales, d'activité avec celles des autres secteurs aura aussi une influence croissante sur le développement de l'agriculture.

#### PARTICIPATION

Ainsi la modification des règles du jeu devrait-elle inciter les agriculteurs et notamment les plus importants, à participer davantage au fonctionnement des organismes auxquels ils adhèrent. Un agriculteur imposé au bénéfice réel, outre qu'il serrera de plus près la connaissance de ses coûts de production, s'intéressera davantage au prix auquel sa coopérative lui paiera ses produits.

Par voie de conséquence, il demandera à en savoir davantage sur son fonctionnement. La croissance des charges qui pèsent sur les coopératives devrait diminuer leur rentabilité. Elle nécessitera une gestion souvent plus efficace et plus dynamique, donc l'utilisation plus intensive des techniques de marketing et de prévision. Les décisions devenant plus délicates à prendre, elles ne pourront plus être laissées - au moins à la base - à la seule discrétion du directeur ou du Président. Les administrateurs auront à prendre davantage de responsabilités. Par conséquent, à expliquer plus et mieux leur gestion à leurs mandants.

Ce qui est valable pour celui qui fait les plus gros profits l'est également, en la matière, pour ceux qui en font de moindres. Normalement, les petits adhérents des coopératives devraient se préoccuper de plus en plus de la façon dont sont menés les organismes auxquels ils livrent leurs productions. Leur inquiétude (ou, à tout le moins, leur préoccupation) devrait être inversement proportionnelle à leurs livraisons. S'ils sentent qu'un danger menace l'organisation qui constitue leur unique débouché, ils feront corps pour la protéger. Comme un mécanisme économique joue rarement à sens unique, l'occasion devrait être belle de redéfinir ses règles de fonctionnement et, partant, de lui donner une nouvelle vitalité.

Celle-ci ne passe pas forcément par l'individualisme forcené. Il n'est pas discuté que l'intégration des coopératives dans les systèmes fiscal et social communs entraînera, dans un délai assez bref (deux ou trois ans après le début de l'application) la disparition en tant qu'entreprises indépendantes, d'un nombre relativement élevé de petites coopératives.

1

Nombreuses sont celles dont la modicité du chiffre d'affaires ne pourra supporter les nouvelles charges. Voudraient-elles subsister contre vents et marées qu'elles seraient amenées à payer au producteur son produit moins cher que le concurrent non coopératif. La conclusion serait la même : elles disparaîtraient faute de coopérateurs, faute d'activité.

Une vague de regroupements et de fusions pourrait déferler très vite sur l'ensemble de ce secteur. Si bien qu'à l'échéance de 1975 on ne devrait plus trouver une seule entreprise coopérative dont le chiffre d'affaires soit inférieur à l'équivalent de 20 millions de francs d'aujourd'hui. A celle de 1980, la barre devrait être deux fois plus élevée.

Dans le même temps, on devrait constater une plus grande rigueur dans les règlements intérieurs. En ce sens que les obligations d'apport des coopérateurs deviendraient plus strictes, la coopérative ne pouvant s'embarasser d'adhérents "de passage" qui empêchent toute prévision et toute gestion sérieuses.

En toute hypothèse, l'âpreté de la concurrence et les exigences des divers stades de l'aval de la production (consommateurs inclus) ne permettront, dans les prochaines années, que l'existence d'entreprises sérieuses. Donc imprégnées de rigueur et combattant en permanence le laxisme.

#### LES "GRANDS"

Les grandes unions de coopératives n'échapperont pas au changement. D'abord parce que, proportionnellement, l'alourdissement de leurs propres charges sera nettement supérieur à celui des organismes de base. La patente les frappera, par exemple, davantage parce que leurs immobilisations propres sont de loin (toutes choses étant égales par ailleurs) plus importantes que celles des coopératives adhérentes. De la même façon, leurs charges salariales sont beaucoup plus lourdes, donc la croissance de leurs charges sociales sera plus grande.

Ensuite parce qu'elles devront réviser la nature de leurs rapports avec leurs adhérents. Dans la mesure, en effet, où une coopérative de base aura des problèmes plus ardues à régler, elle tentera de garder pour elle une part plus grande de la valeur ajoutée inhérente à son activité, donc à restreindre celle qui allait jusque là à l'union. En revanche, elle sera amenée à demander à son union des services plus nombreux en quantité et plus spécifiques en qualité. Cela se traduira par une tendance à l'émancipation commerciale (à partir d'un certain seuil de chiffre d'affaires) et, simultanément, par un besoin de conseils et d'intervention plus divers.

Au fur et à mesure que le temps s'écoulera, l'activité des grandes unions tendra donc à se diversifier. Elles gèreront les outils et accompliront directement les opérations nécessitant la taille européenne ou internationale. L'exportation sur le marché mondial ou le lancement de produits sur l'ensemble du marché européen, par exemple, resteront de leur ressort. En revanche, les marchés régionaux et, dans certains cas (céréales notamment), les ventes dans la Communauté relèveront des unités de base.

Par ailleurs, elles devront créer ou développer les services de conseil financier, de marketing ou d'ingénierie pour leurs adhérents. Elles pourront être amenées à créer des pools régionaux, auxquels elles participeront de façon symbolique, regroupant un petit nombre de coopératives locales, ayant pour objet de mener à bien telle ou telle opération spécifique (construction d'un silo ou d'une laiterie, par exemple).

Elles auront, enfin, à coordonner les activités de plusieurs coopératives locales pouvant se concurrencer sur un marché, voire à arbitrer certains conflits survenant entre leurs adhérents.

En définitive, ce qui est considéré aujourd'hui, par certains militants de la coopération, comme une catastrophe, pourrait se révéler, en peu de temps, être un facteur de progrès et de dynamisme accru. Les difficultés que ne manqueront pas de créer les nouvelles charges des coopératives réveilleront leurs dirigeants (qui sommeillaient quelque peu ces derniers temps) et leur feront reprendre l'offensive.

#### LA VIE D'UNE ENTREPRISE

##### LA SICA OUEST-LAIT A PRIS CONTACT AVEC LE GROUPE COOPÉRATIF AGRICOLE DE LANDERNEAU ET AVEC UNE ENTREPRISE BRITANNIQUE.

La SICA Ouest-lait (qui est présidée par M. Auguste GRANDIN et dirigée par M. Van Ruymbeke) semble chercher activement à compléter son implantation commerciale en nouant des contacts, en France avec d'autres groupes coopératifs agricoles et, à l'étranger, avec des entreprises importantes de l'alimentation.

C'est ainsi que les dirigeants de la SICA O.L ont eu, début décembre, presque simultanément, des conversations d'une part avec les dirigeants du groupe coopératif agricole de Landerneau (1), et d'autre part, avec des représentants de la Société Britannique Unigate (2).

Aucune information n'a encore été donnée sur ces conversations et il est trop tôt pour savoir si elles aboutiront à des résultats concrets ou si elles ne constituent que les premières démarches d'une série d'autres tentatives.

(1) Le groupe coopératif agricole de Landerneau est un groupe polyvalent qui comprend notamment la coopérative des agriculteurs de Bretagne et la SICA-UMAC (chiffre d'affaires de l'ordre de 700 M en 1970).

(2) Unigate est le 1er groupe laitier britannique avec un C.A. de 310 M de livres, 60 usines, 37.000 salariés...

On note, par ailleurs, que les responsables de la SICA O.L. ne font pas mystère de l'intérêt qu'ils portent aux problèmes de la production de viande bovine, notamment considérée comme une recette complémentaire du troupeau laitier.

#### Un groupe de 2 milliards de chiffre d'affaires consolidé

Le groupe laitier dont la SICA O.L. assure la gestion, depuis Janvier 1970, représente un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de deux milliards de F actuels pour 1971. Il se classe ainsi au tout premier rang des entreprises françaises du secteur alimentaire. (3)

Rappelons qu'il comprend surtout :

- L'U.L.N. (Union Laitière Normande) : union coopérative groupant une dizaine de coopératives de cinq départements de l'Ouest (Manche, Calvados, Ille-et-Vilaine, Orne, Mayenne.) Son chiffre d'affaires a été de 551 M en 1970.

- Négobœureuf : Société anonyme dont l'U.L.N. a pris le contrôle en 1965. Son chiffre d'affaires a été de 527 M en 1970.

- L'Union Fromançais : union coopérative créée en 1970 et qui regroupe, pour leur commercialisation dans le Marché commun, les produits de coopératives installées sur tout le territoire (à côté de l'U.L.N. figurent ainsi la Solco et l'Ucalit dans le Tarn ; Usval en Vendée ; la coopérative de Saint-Loup-s/Thouet des Deux Sèvres ; Ucalan dans l'Aude et la Socaba dans l'Orne). Fromançais a fait en 1970 un chiffre d'affaires de 270 M.

- le département "Produits laitiers" du Comptoir Agricole français (SICA du groupe coopératif Mac-Mehon, spécialisée dans les exportations agricoles). Ce département du CAF a fait, en 1970, un chiffre d'affaires de 582 M de F.

Précisons que les chiffres d'affaires de l'U.L.N. et de Négobœureuf ont été évalués sans compter les rétrocessions aux producteurs, ni les cessions à Fromançais. Globalement, U.L.N. et Négobœureuf représentent 7 % de la collecte laitière nationale, 12 % de la production de beurre, 20 % de la production de poudre de lait.

Les productions du groupe étaient, avant 1969, principalement axées sur le beurre et la poudre de lait (commercialisée pour 90 % dans des aliments veaux). Cette production tend actuellement à se diversifier : produits frais (la production de ce secteur a augmenté de plus de 60 % entre 1970 et 1971, passant de 2 700 t par mois à 4 100 t) ; et surtout fromage, avec la mise en service d'une nouvelle usine ultra-moderne à Vire qui commence à produire et qui tournera à plein dès 1972 (production quotidienne de 60 000 camemberts, 9 t de Saint-Paulin, 12 t d'Emmenthal, utilisant 350 à 400 000 litres de lait par jour, traités par 140 personnes seulement).

(3) Il y a seulement 8 entreprises françaises de l'alimentation dont le C.A. dépasse un milliard. Parmi elles Gervais Danone et Prével ont un chiffre d'affaires équivalent à 2 milliards.

#### A la recherche d'une politique

Le groupe de la SICA O.L. est manifestement à la recherche de tout accord avec d'autres groupes coopératifs agricoles pour compléter, notamment, son implantation commerciale.

Dès le mois de Juin 1971 des informations avaient fait état d'un éventuel rapprochement avec le groupe coopératif UNICOPA (dont le siège est à Morlaix). Ces informations avaient d'ailleurs été aussitôt démenties. Mais les conversations qui viennent d'avoir lieu avec le groupe de Landerneau n'ont donc rien de surprenant.

Il convient aussi de rappeler que le groupe de la SICA O.L. avait passé en février 1970 des accords avec le groupe laitier PREVAL pour rationaliser les réseaux de collecte du lait (ce qui a permis, selon les responsables, de revaloriser le lait d'environ un centime par litre) et traiter les excédents en commun à certaines périodes de l'année.

D'une manière générale, il semble surtout que les dirigeants de la SICA O.L. se préoccupent beaucoup de définir une politique de développement de l'élevage (lait et viande) dans l'Ouest, compte-tenu des aptitudes particulières de cette région et à la faveur de la revalorisation des prix du lait et de la viande enregistrée ces dernières années (de l'ordre de 30 % en trois ans).

Le groupe estime que la coopération agricole a un rôle important à jouer dans cette politique : action de développement pour aider la mutation des exploitations qui le peuvent, encadrement des exploitations qui ne pourront effectuer leur mutation (en développant les services que la coopération peut mettre à leur disposition : comptabilité, etc...).

C'est à ce niveau qu'apparaît notamment la notion de la recette viande du troupeau laitier dont les coopératives laitières se sont généralement fort peu occupées jusqu'à présent. D'une manière générale, il est vraisemblable que le groupe de la SICA O.L. cherchera à prendre des initiatives dans cette voie.

Il est possible notamment, que le groupe se pose comme candidat pour une politique de contrats avec les pouvoirs publics. De tels contrats devraient comporter, dans l'esprit des dirigeants de la SICA O.L., des engagements concernant : la modernisation des entreprises, l'adaptation des productions aux besoins du marché ; la coordination des investissements entre les coopératives, le niveau des prix (compte-tenu de la réglementation communautaire européenne) ; le développement d'une politique commerciale (notamment, pour tenir compte des débouchés que l'Italie peut offrir aux produits laitiers français, beurre et fromage, de même que la Grande-Bretagne).

LE NOUVEAU FLEURON DE LA  
COOPERATION MARITIME EN CORNOUAILLE

A Saint-Guérolé-Pennmarch la marque "Pêcheurs de France Saint-Gué Coop" brille en lettres toutes fraîches au fronton de l'ancienne conserverie Saupiquet. Une atmosphère de liesse a marqué la renaissance de cette usine placée désormais sous les auspices de la Coopération Maritime.

Dans le hall d'emboitage, devant un public ponctué de coiffes bigoudènes, il fut pour toutes les personnalités présentes retracé l'histoire de cette acquisition. A l'inquiétude de l'été a fait place désormais la certitude que le potentiel de transformation ira en se renforçant.

Juillet, les établissements Saupiquet, par suite de nécessités internes, annoncent la fermeture de la conserverie de Saint-Guérolé, ce qui signifie le licenciement de 130 personnes. C'était donc une autre étape dans le déclin de cette industrie de transformation dans cette petite région qui avait déjà vu fermer successivement une dizaine de conserveries. Cette fois il n'en resterait plus qu'une seule.

N'y avait-il pas dans ce fait une certaine contradiction ? Les ports bigoudens connaissent depuis dix ans un essor remarquable, ils font actuellement une percée. Le quartier du Guilvinec avec une production uniquement de pêche fraîche de 26.140 t pour 84.127.000 F en valeur, se classe en 1970 comme le quatrième centre de production devant La Rochelle et derrière Lorient. Etait-il pensable de voir ainsi disparaître un outil de transformation ?

Etait-il pensable d'autre part que l'industrie quitte ainsi cette région où la main-d'œuvre féminine notamment est abondante. De Pennmarch, chaque matin on part travailler à Pont l'Abbé ou dans les alentours.

Cette mauvaise nouvelle ne pouvait laisser insensible la Municipalité et les responsables de la pêche maritime dans le secteur. M.Thomas Nédelec, adjoint-maire, et directeur d'une coopérative d'avitaillement prit le problème en main. Le premier souci fut d'obtenir de la part de la direction Saupiquet un sur-sis. Des quotas supplémentaires de thon furent obtenus pour que l'usine puisse tourner jusqu'à la fin de l'été. Puisque la décision de fermer était inéluctable, ces 3 mois de délai furent mis à profit pour s'acheminer vers une solution de rachat de l'usine par la Coopération maritime.

Municipalité, Pouvoirs Publics, députés, responsables de la coopération et Crédit Maritime sur le plan local et français se rencontrent à plusieurs reprises pour mettre au point cette solution, avec le souci de l'efficacité dans un minimum de temps. Et finalement le 30 Septembre, la Société Coopérative en cours de création "Saint-Gué-Coop" rachetait, au groupe Saupiquet son ancienne conserverie.

L'emploi était maintenu sans interruption, ni licenciement. Début Octobre, les 135 employés réintégraient leur usine sous l'égide de la Coopération cette fois.

Comme le dira M.Jos Péron, maire de Pennmarch "il s'agit là d'une véritable performance, une tâche de solidarité qui mérite un coup de chapeau".

"Cette opération montre aussi ajoutera M.Bachelier, sous préfet aux Affaires Economiques, représentant le préfet Hosteing, qu'il ne suffit pas de faire des analyses, des études, il faut en même temps être des hommes qui poussent à la décision, et qui savent arracher ces décisions aux financiers". Cette nouvelle conserverie joindra ses efforts à l'essor remarquable de celle de Plouhinec puisqu'elles travailleront toutes deux de concert.

Au cours du VI<sup>e</sup> plan, il est prévu d'investir 4.500.000 francs dans l'amélioration des accès du port de Saint-Guérolé. Sur cette somme, l'Etat assurera le financement à la hauteur de 33 %.

M.Lacour, président de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif développa à son tour les implications de cette Coopération Maritime qui fleurit au fronton de cette conserverie. Il le fit en termes chaleureux, rappelant le souvenir de tous ceux qui l'ont rendu possible dans un passé récent. Il souligna encore l'effort financier consenti par les organismes locaux, et aborda avec optimisme l'avenir de cette conserverie.

Ses capacités de stockage seront accrues pour lui permettre de "tourner" progressivement en continu. Des terrains contigus seront achetés pour y adjoindre de nouvelles activités, notamment un tunnel de congélation. La coopération se doit de prendre place le plus vite possible sur le marché des produits surgelés.

La Coopération dont 250 millions de familles de par le monde font partie, veut jeter les bases d'une économie nouvelle. "Pour nous il ne s'agit pas seulement de rentabilité immédiate, il faut que les gens soient heureux. Les pêcheurs doivent obtenir des contrats de prix au lieu d'être tributaires des aléas des systèmes de vente traditionnels, ils auront ainsi la possibilité de construire leur bateau".

Ce faisant il s'agit encore d'assurer la participation au résultat, comme cela sera le cas cette année à l'usine de Plouhinec.

"Les lendemains qui chantent doivent être pour aujourd'hui".

(Le Progrès de Cornouaille du 18 Décembre 1971)

ACCORD DEFINITIF SUR LA PECHE AVEC L'ANGLETERRE, LE DANEMARK ET L'IRLANDE.

Un règlement qui introduit pour la première fois d'énormes dérogations aux principes de la politique agricole commune

Le dernier problème à résoudre dans la négociation d'adhésion a fait l'objet d'un accord au petit matin du dimanche 12 Décembre : le règlement sur la pêche adopté par les Six en 1970 a été accepté par trois des pays candidats (les négociations vont se poursuivre avec la Norvège) avec, cependant, des amendements importants. Les amendements ne remettent pas en cause les dispositions en vigueur dans l'organisation des marchés adoptés par les Six en 1970. Les observateurs constatent cependant que pour la première fois a été adopté un règlement de caractère agricole impliquant d'énormes dérogations aux principes de la politique agricole commune.

Certains, pour les justifier y verront l'application de la notion de régionalisation dans la CEE.

Le régime des droits de pêche dans la Communauté élargie

Voici d'après les textes de l'accord intervenu le 12 Décembre, l'essentiel du régime des droits de pêche tel qu'il sera appliqué dans la communauté élargie :

Les Etats Membres de la Communauté élargie sont autorisés à limiter et jusqu'au 31.12.82, l'exercice de la pêche dans les eaux relevant de leur juridiction, situées en-deçà d'une limite des six milles marins. D'autre part les Etats Membres, dans la mesure où ils font recours à cette dérogation, ne peuvent arrêter de dispositions relatives aux conditions de la pêche dans ces eaux, moins restrictives que celles effectivement appliquées à l'entrée en vigueur du traité d'adhésion.

A noter que la limite de 6 milles est étendue à 12 milles dans certaines zones spécifiques, au Royaume-Uni, à l'Irlande, au Danemark et à la France. Dans le cas de ce pays, les départements concernés sont la Manche, L'Ille-et-Vilaine, les Côtes du Nord, le Finistère et le Morbihan.

Au plus tard à partir de la sixième année à compter de l'entrée en vigueur du traité d'adhésion, le Conseil déterminera les conditions d'exercice de la pêche en vue d'assurer la protection des fonds et la conservation des ressources biologiques de la mer.

Avant le 31 Décembre 1982, la Commission présentera au Conseil un rapport concernant le développement économique et social des zones côtières des Etats Membres et l'état des stocks. Sur la base de ce rapport, le Conseil examinera les dispositions qui pourraient suivre les dérogations en vigueur jusqu'au 31 Décembre 1982.

Produits de la pêche : reconduction des prix d'orientation

Les Six sont tombés d'accord avec la Commission européenne pour reconduire en 1972, les prix d'orientation applicables aux poissons frais et aux poissons congelés, les prix à la production du thon destiné à la conserve, ainsi que les prix d'intervention pour les sardines et les anchois. Mais il a été convenu que ces prix seraient réexaminés éventuellement si cela s'avérait nécessaire dans le cadre de la procédure de fixation de l'ensemble des prix agricoles pour la campagne 1972/73.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCEL'Histoire ne peut pas être regardée seulement par le bout français de la lunette

Pour vous faire toucher du doigt l'absurdité de ce système et le manque total de réalisme de cette conception française de l'Etat-Nation, je me bornerai à évoquer l'une des conséquences de son application. Je veux parler de l'organisation de l'enseignement en France, et par conséquent en Bretagne. S'il faut en effet uniformiser la Nation, il faut d'abord uniformiser l'enseignement qui sera donné aux futurs citoyens. Dès lors le but de l'enseignement n'est pas essentiellement de donner à ces futurs citoyens une instruction ou une éducation qui les prépare à la vie de tous les jours, mais il est surtout d'en faire des Français, des Français interchangeables, des citoyens abstraits d'une République juridique, ayant tous, autant que possible, la même philosophie et la même conception de la vie, mais ayant tous, en tous cas, la conviction inébranlable qu'ils appartiennent à la même souche, qu'ils ont la même origine, qu'ils sont non pas seulement citoyens de l'Etat Français, mais membres d'une seule Nation française, Nation généreuse, qui n'admet ni ne reconnaît aucune différence entre eux.

Dès lors l'on va s'efforcer de couler dans le même moule tous les citoyens français, quelle que soit leur couleur leur race, leur religion, leur langue ou leur civilisation. L'édifice est si satisfaisant du point de vue de l'esprit, si simple, si évident, que chez la plupart des Français, et en tous les cas chez les responsables de l'Education Nationale en France, la théorie et la fiction, car il ne s'agit que d'une théorie et d'une fiction, ont pris le pas sur la réalité.

Et ainsi l'on fera annoncer sans rire aux petits nègres du Sénégal et aux petits Arabes de l'Aurès comme aux petits Bretons, aux petits Alsaciens, aux petits Provençaux ou aux petits Parisiens en leur enseignant l'Histoire, que : "Nos ancêtres étaient grands et blonds, qu'ils s'appelaient Gaulois et habitaient la Gaule".

Dans la plupart des cas, cet enseignement officiel et uniforme est une injure à la réalité. Mais cet "irréalisme" de l'Enseignement est encore plus évident, même à l'esprit des enfants, dans l'hémisphère Sud, où la France possède encore quelques colonies, et auxquels on envoyait les mêmes livres que ceux qui sont en usage dans les écoles de France. On apprenait ainsi que l'hiver s'étendait de décembre à mars et que les chaleurs coïncidaient avec les mois de juin, juillet et août, et que Noël était célébré dans la neige. Pour les enfants de là-bas, pourtant, Noël, celui de la réalité, pas celui de l'école est synonyme d'un jour de vacances passé au bord de la mer sous les rayons d'un chaud soleil. L'école enseigne ainsi à l'enfant une sorte de conte de fées, un monde irréel peuplé d'illusions et de chimères.

Bien que nous n'habitons pas l'hémisphère austral, c'est aussi un genre de conte de fées que l'on nous a enseigné à nous tous, Bretons ou Alsaciens, Flamands ou Provençaux, Arabes ou Malgaches, Sénégalais ou Indochinois, du moment que nous étions englobés dans l'Etat Français ou dans l'Empire Français.

Dans les premiers mois de cette année, le Prince Moulay Hassan, fils du Sultan du Maroc, fit aux Ambassadeurs une conférence à laquelle assistaient, et pour cause, les plus hautes personnalités de la République. "On ne peut dit-il, en substance, établir un parallèle entre la manière dont l'histoire que vous enseignez est acceptée en France, et la manière dont elle est acceptée par les Marocains. Dans bien des cas, l'histoire ne peut pas être regardée par le seul bout français ou européen de la lunette. La bataille de Roncevaux contre les Maures, celle de Charles Martel à Poitiers, n'ont pas été pour nous des victoires. Nos ancêtres à nous, c'étaient ceux que Charles Martel a vaincu. Il faut que vous pensiez que votre victoire, celle que vous enseignez, n'est pas forcément la nôtre."

N'en est-il pas exactement de même pour nous en Bretagne. L'histoire de France ne peut être considérée comme notre histoire que depuis quatre siècles. Les Mérovingiens ? A l'époque où ils régnaient sur quelques terres autour de Paris, nos ancêtres étaient encore en Grande-Bretagne. Charlemagne ? Nous l'avons combattu. La guerre de Cent Ans ? La Bretagne ne s'y est pas mêlée.

Pour un livre d'histoire de France, Nominé est un rebelle. Pour nous, c'est un héros national, le Père de la Patrie, celui qui a réalisé l'unité bretonne et consolidé l'indépendance de la Bretagne. Saint Aubin du Cormier, qui ouvrit à Charles VIII les portes de la Bretagne, loin d'être une victoire, est pour nous une irrémédiable défaite. Notre Histoire à nous, Bretons, ce n'est pas l'histoire officielle, la seule que l'on persiste à nous enseigner. Le moins que nous puissions demander, c'est qu'à côté de l'histoire de France, celle de l'Etat dont nous faisons partie, on nous enseigne aussi l'histoire de Bretagne, celle de la nation à laquelle, que nous le voulions ou non, nous appartenons.

L'enseignement en France est organisé  
selon des préoccupations philosophico-politiques  
plus que d'éducation et d'instruction

Mais de telles préoccupations sont absolument étrangères à la politique officielle et traditionnelle de l'Etat Français. Car ce sont des soucis d'ordre politique et non des soucis d'instruction et d'éducation qui commandent l'attitude traditionnelle de l'Etat Français en matière d'enseignement. Le but de l'école est resté avant tout celui que lui avait déjà assigné Napoléon, créateur du système : celui de faire des Français, voire même d'en fabriquer de toutes pièces. Non pas des Français de chair et de sang, gardant de solides attaches avec le réel, mais des Français "standards" et interchangeables, des citoyens abstraits d'une république juridique.

La vérité est ainsi sacrifiée au souci d'une unité nationale qui n'est d'ailleurs aujourd'hui devenue menacée que parce que injustement, les peuples qui composent la France ou son Empire s'aperçoivent maintenant qu'on a voulu leur cacher la vérité. Le rapport publié par la délégation galloise à la suite de sa visite officielle en Bretagne en avril 1947, indique que M. Naegelen, ministre de l'Education Nationale, n'hésita pas à déclarer à une délégation d'instituteurs bretons, venue lui demander l'enseignement du breton, que leur tâche dans les régions bretonnantes, comme la tâche de leurs collègues en Algérie, était "d'assimiler" à tout pris la population. Dès lors, on ne peut guère s'étonner, devant de semblables déclarations, que cet admirable construction politico-philosophico-juridique qui est l'Etat Français craque aujourd'hui de toutes parts.

Les Français et surtout leurs dirigeants, s'en étonnent cependant avec la plus extraordinaire bonne foi et naïveté. Un siècle et demi de centralisation administrative politique et spirituelle leur a tellement façonné le raisonnement et la pensée, qu'ils sont surpris et peinés que des peuples auxquels ils ont fait l'honneur de les élever jusqu'à eux, en leur conférant la qualité et les droits des Français, se montrent indifférents à la générosité de ce cadeau que de plus ils puissent le refuser, est pour eux incompréhensible et leur paraît le comble de l'ingratitude !.

Récemment encore, la France a cru de bonne foi pouvoir résoudre le problème algérien, dont la complexité ne se laisse pourtant pas enfermer dans des formules toutes faites, en conférant aux Arabes et aux Berbères la citoyenneté française, et en créant ce nouveau phénomène juridique et sociologique : "le Français musulman". Les Français n'aperçoivent pas que cette solution si enfantine puisse être le moins ridicule. Les Bretons, comme les Algériens, les Alsaciens, comme les Flamands ou les Basques, étant des citoyens français ou l'étant devenus, devraient pourtant se sentir fiers d'être régis par les mêmes lois et d'avoir les mêmes droits que tous les autres Français ! Il est par conséquent ridicule de leur part de demander l'enseignement de leur langue et de leur histoire dans leurs écoles. Ne sont-ils pas Français ? Dès lors il est normal qu'ils se contentent de l'enseignement de la seule langue française et de la seule histoire de France ..

Les fonctionnaires de l'Etat Français, et tout spécialement ceux de l'Education Nationale, ont été eux-mêmes tellement "pré-fabriqués" par ce système que la plupart en sont venus à croire que ce qu'enseigne l'école que l'Etat leur confie le soin de diriger, est bien la seule, l'unique vérité. Lorsque, au Comité Consultatif de Bretagne, nous contritions le déroulement de l'épreuve obligatoire d'Histoire de Bretagne au Certificat d'Etudes, que nous avions réussi à obtenir, le rapport d'un inspecteur primaire d'un arrondissement bretonnant nous est venu entre les mains. Ce fonctionnaire consciencieux s'étonnait avec une vertueuse indignation que les entrants aient pu parler dans leurs compositions de choses aussi extraordinaires que celles d'un Etat Breton qui n'avait jamais existé, et qu'ils aient même pu inventer de toutes pièces des personnages historiques affublés de noms barbares comme Nominé ou Convoion !

La manière dont est organisé l'enseignement en France  
en fait un phénomène presque unique au monde

On ne saurait trop faire ressortir que ce système d'enseignement centralisé qui caractérise la France est à peu près unique au monde.

Il n'y a qu'en France où l'enseignement soit tout entier dirigé par l'Etat Central ; c'est Paris qui nomme tous les fonctionnaires de l'enseignement, qu'ils soient professeurs en Sorbonne ou seulement instituteurs stagiaires ; c'est Paris qui confère tous les diplômes ; c'est Paris qui règle les plus petits détails du programme et décide souverainement des matières que toutes les écoles de France devront enseigner ; c'est également lui qui décide de tout ce qu'elles ne devront pas enseigner ; car la liberté de choix en la matière n'existe pas. L'intolérance de l'Etat en matière religieuse et le problème de l'enseignement libre sont des conséquences naturelles de cet état de choses. Du jour où l'on assigne d'abord à l'école un rôle politique qui est de former un Français type, il est normal que l'Etat en vienne peu à peu à vouloir aussi inculquer à l'enfant un système philosophique arrêté par l'Etat. De nos jours, on baptise cette ambition du nom de laïcisme ou de neutralité de l'enseignement. Mais il se passe en matière d'enseignement ce qui se passe en matière de gouvernement ; à vouloir tailler un vêtement qui aille uniformément à tous les Français, on a fini par n'en habiller aucun d'un vêtement qui lui convienne vraiment : ceci n'est pas qu'une simple métaphore. Ce qu'un reporter du journal "Le Monde" a pu constater récemment en Chine est dans la logique du système : l'uniformisation y a pénétré jusque dans le costume, masculin et féminin ; seuls les ennemis de l'Etat ne sont pas habillés en bleu de chauffe ! Vouloir imposer une école d'Etat unique, laïque, et obligatoire pour tous, relève à peu près de la même idée.

La France est en réalité presque seule à s'inspirer encore de cette conception "dictatoriale" de l'enseignement. Aux Etats-Unis, qui ont pourtant été aux prises avec les problèmes soulevés par l'arrivée de millions d'immigrants de race, de langue, de culture et de religions diverses, il n'existe pas de Ministère fédéral de l'Instruction publique. L'enseignement est complètement hors de la compétence de l'Etat central. Chacun des Etats particuliers est libre d'organiser l'enseignement à sa guise et la plupart du temps l'école est, dans chaque localité, entre les mains d'un bureau d'Education dont les membres sont élus par les contribuables et que la municipalité aide à pourvoir aux besoins des écoles. Les écoles privées sont, comme les écoles publiques, habilitées à conférer des diplômes de valeur officielle et sont maîtresses de leurs programmes.

En Angleterre, n'importe quel groupe de citoyens peut avoir son école s'il le désire : et le gouvernement traite sur un pied d'égalité toutes les écoles et les aide pareillement. Ce sont en général les autorités locales, guidées par des organismes consultatifs et par des organisations de professeurs qui déterminent les matières d'enseignement. Chaque école recrute elle-même sur titres, ses propres professeurs et ni l'Etat, ni les autorités locales, n'interviennent dans leur nomination.

En Belgique, où les leaders socialistes, à la différence de leurs collègues français, ont toujours professés, à la suite du Flamand Van der Velde, que ni l'Etat ni les communes n'ont à diriger les écoles, l'enseignement moral et religieux est obligatoire dans les écoles primaires, sauf aux enfants dont les familles demandent qu'ils en soient exempts. Chaque commune doit avoir une école primaire, mais elle peut adopter une école privée au lieu d'entretenir une école publique.

L'école "adoptée" doit remplir certaines conditions de local, de programme, de diplômes pour les maîtres, mais elle conserve sa pleine autonomie. Comme l'école publique, son financement est la charge des communes et de l'Etat, et son personnel reçoit les mêmes traitements et les mêmes pensions que celui des écoles publiques.

En Hollande, le pays où la modernisation de l'enseignement est la plus poussée, chaque commune est tenue d'assurer à sa population scolaire l'enseignement primaire, sauf si les écoles privées y suffisent. Tout organisme constitué légalement qui désire fonder une école privée, a le droit d'exiger, et de la commune, les fonds nécessaires à la construction et l'aménagement de l'école, et de l'Etat le traitement de ses professeurs, à la seule condition que cette école soit fréquentée par un pourcentage suffisant de la population scolaire.

Le même libéralisme se retrouve en Allemagne et en Suisse. Dans aucun de ces deux pays, il n'existe de Ministère de l'Education Nationale. Chacun des "laender" allemands, chacun des "cantons" suisses, jouit d'une complète autonomie culturelle ; ils ont chacun pour ainsi dire, leur propre Ministère de l'Education qui décide souverainement, sans intervention de l'Etat central, du régime de l'enseignement et des programmes scolaires. Ceux-ci peuvent donc varier complètement d'une province à l'autre ; mais afin d'harmoniser l'ensemble et de lui donner un minimum d'unité, il existe, au stade de l'Etat central, une Conférence des Ministères de l'Education locaux qui, sans avoir le pouvoir de les mettre en application, recommande l'adoption de certaines mesures par les autorités locales et conseille ces dernières.

#### L'organisation de l'Etat Français

est dictatoriale dans son principe

On s'aperçoit tout de suite de l'énorme différence qui existe entre ces régimes et celui qui nous est encore imposé : face au libéralisme pratiqué par la plupart des autres Etats de culture et de civilisation semblables à la nôtre, le régime français se singularise par ses tendances dictatoriales et par son intolérance vis-à-vis de tout ce qui n'est pas décidé par l'Etat Central. En matière d'enseignement comme en matière politique, seule la "diversification" des pouvoirs est pourtant une garantie, la seule efficace, de liberté.

Parce que je me suis battu pendant de longues années contre le Ministère de l'Education Nationale pour obtenir l'enseignement de la langue bretonne et de l'histoire de Bretagne dans les écoles, je sais fort bien que la Bretagne ne verra satisfaire aucune de ses revendications culturelles tant que nous n'aurons pas obtenu cette "diversification" de l'enseignement. Ou, pour parler plus clair, tant que nous n'aurons pas obtenu "une autonomie culturelle" qui permettra aux autorités bretonnes elles-mêmes, sans intervention de l'Etat Central, de déterminer souverainement, sous réserve de la coordination nécessaire avec les autres pays ou régions de France, le régime, le statut et les programmes de l'enseignement en Bretagne.

Demander cette liberté élémentaire n'a rien d'extraordinaire : tous les peuples de l'Occident civilisé, en dehors de ceux de France, en jouissent déjà ; mais ceux-là se leurrent ou font semblant de se leurrer, qui professent que, dans l'Etat actuel des choses, les revendications culturelles de la Bretagne pourront jamais être accueillies, sans parler d'être satisfaites. Ils iront de pétition en pétition, de rebuffades en rebuffades, et n'auront pas fait avancer d'un pas la cause qu'ils prétendent défendre ...

Et pourtant, la réforme que nous demandons, qui nous donnerait "l'autonomie interne" serait loin de ne bénéficier qu'aux Bretons. Non seulement toutes les nations de France qui possèdent une langue propre, une histoire particulière, une culture originale, en retireraient les bienfaits, mais encore tous les pays de France et tous les Français. Ces derniers y trouveraient, en particulier, la plus sûre garantie d'une vraie liberté, d'une liberté réelle et non plus théorique. L'appareil administratif et politique français est aujourd'hui si étroitement centralisé que si une dictature, quelle qu'elle soit, s'empare du gouvernement central, toutes les ressources du pays sont immédiatement mises à sa disposition : les institutions sont déjà en place, qui lui permettront de se rendre maîtresse des esprits comme des choses, des cerveaux comme des corps. Ce qui permet aux Français de jouir encore d'une liberté relative dont, dans une certaine mesure, celle d'expression, c'est que si l'Etat Français est fort et, par l'intermédiaire de son système politique centralisé, dictatorial, le gouvernement est faible. Le gouvernement français, chroniquement instable, n'a que l'apparence du pouvoir : c'est que l'administration, les milliers de têtes anonymes dont parle Herbert Luethy, qui assure la permanence et l'omnipotence de l'Etat Central. Dès lors, si le gouvernement cesse d'être un gouvernement parlementaire, si le pouvoir est saisi à Paris par une minorité à tendance et à méthodes dictatoriales, en un mot si le gouvernement, de faible devient fort, la France connaîtra la dictature et la tyrannie la plus effroyable. La dictature du gouvernement qui, pour l'instant, n'existe pas, s'ajoutera alors à la dictature de l'Etat qui déjà existe ; ces deux forces, au lieu de se contrarier comme jusqu'à présent, s'uniront pour supprimer les derniers vestiges de liberté qui restent aux Français, et jusqu'à l'ombre de l'apparence même de celle-ci ...

Car il n'y a pas que dans le domaine de l'enseignement que la conception française de l'Etat-nation a fait ses ravages. Ses conséquences ont été plus néfastes encore sur le plan politique, non pas seulement dans le domaine de la politique intérieure, qui est celui dont la Bretagne a souffert, mais aussi dans le domaine de la politique internationale qui est celui dont l'Europe toute entière a souffert. On peut même dire qu'elle est responsable pour une large part du chaos européen qui nous a déjà conduit à deux guerres mondiales.

YANN FOUERE

Rennes, 1956